



**Avril 2010**

**Version soumise à validation du COPIL**



# **DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 430 1309 « TOURBIERES ET LACS DE CHAPELLE DES BOIS ET DE BELLEFONTAINE LES MORTES »**

## **Maître d'ouvrage**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire – DREAL de Franche Comté  
Suivi DREAL : Elisabeth LEMAIRE / Luc TERRAZ

## **Opérateur Natura 2000**

Parc naturel régional du Haut Jura

## **Rédaction du document d'objectifs**

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : Laurent HILLAIRET, (avec l'aide de Julien BARLET et Christian BRUNEEL)

**Relecture** : Anne Sophie VINCENT (PNR HJ), Christain Luc TERRAZ (DREAL Franche Comté)

## **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

### ***Données bibliographiques existantes (non exhaustive) :***

#### ***Habitats naturels :***

- Prairies marécageuses du Haut Jura (JD GALLANDAT 1982)
- Etude phytosociologique et cartographique des habitats ouverts du site Natura 2000 FR 4301309 « Tourbières et lacs de Chapelle des Bois et Bellefontaine les Mortes » (JL GADEN 2007)
- Etude phytosociologique des rives du lac de Bellefontaine les Mortes (CBNFC 2006)
- Etude de végétation du lac de Bellefontaine les Mortes (CBNFC 2006)

#### ***Entomofaune :***

- Suivi entomologique (odonates et rhopalocères diurnes) des zones humides du Doubs (RN Remoray 2001)
- Suivi entomologique (odonates et rhopalocères diurnes) des zones humides du Parc (RN Remoray 2003)

#### ***Plan de gestion CBNFC*** (espèces patrimoniales)

- Crepis praemorsa
- Lycopode inondé

...

### **Crédits photographiques (couverture)**

---

Laurent HILLAIRET PNR HJ / Ecotope Faune Flore, Jean-Loup GADEN, photos issues de recherches internet.

### **Référence à utiliser**

---

HILLAIRET, L et al. (2010) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 430 1309 « Tourbières et Lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine les Mortes ». Parc naturel régional du Haut-Jura. DREAL Franche-Comté Besançon, XXXX pages (hors annexes, atlas cartographique et cahiers des charges, en fascicules séparés).

**REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL ET CONTRIBUES A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT**

**Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000**

BELLEFONTAINE  
Mme Odile PERRAD

CHAPELLE DES BOIS  
M. Pierre-Auguste BOURGEOIS,  
Président du COPIL

Ainsi que l'ensemble des élus ayant participé aux groupes de travail et permis la réalisation de ce document d'objectifs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU DOUBS  
M. Jean-Marie SAILLARD

**Parc naturel régional du Haut-Jura**  
Collègues ayant contribué à l'élaboration du document, cahiers des charges, charte et autres.

**DREAL FRANCHE COMTÉ**  
M. Luc TERRAZ  
Mme Elisabeth LEMAIRE

**DDT du Doubs**  
M. René DIDIER-LAURENT  
M. Emmanuel CHAPOULIE

**DDT du Jura**  
M. Stéphane ISSANCHOU

**ONCFS**  
Mme Elodie MEHL

**ONEMA**  
M. Emmanuel BARBIER  
M. Jean-Louis GAROT

**Fédération de Pêche du Jura**  
M. Bernard SHULTZ

**Fédération Départementale des Chasseurs du Jura**  
M. Mickaël MARILLIER

**Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs**  
M. Alain PALATIN

**Office de Tourisme de Bellefontaine**  
M. Nicolas FOURNIER

**Réserve Naturelle du Lac de Remoray**  
M. Bruno TISSOT

**Pôle relais Tourbières**  
M. Jérémie CHOLET

**ACCA et APPMA locales**  
Les membres ayant participé  
M. Gérard LAMY

Les agriculteurs ayant participé.

<b>Présentation générale de Natura 2000</b> .....	
<b>Fiche d'identité du site</b> .....	
<b>Partie A : Présentation / Diagnostic</b> .....	
Tableau 1 : Données administratives.....	
Tableau 2 : Données sur les activités humaines et occupation du sol .....	
Tableau 3 : Données abiotiques générales .....	
Tableau 4 : Grands milieux naturels (en lien avec le FSD) .....	
Tableau 5 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial .....	
Tableau 6 : Habitats naturels de l'annexe I de la de la directive DHFF 92/43 .....	
Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive DHFF 92/43 .....	
<b>Partie B : Objectifs de Développement Durable</b> .....	
Tableau 9 : Objectifs liés aux habitats ouverts (a vocation agricole et pastorale).....	
Tableau 10 : Objectifs liés aux milieux humides et aquatiques.....	
Tableau 11 : Objectifs liés aux habitats forestiers et rupestres .....	
Tableau 12 : Objectifs liés aux actions transversales .....	
Tableau 13 : Tableau des objectifs de développement durable site Natura 2000 d'Entrecôtes du milieu (détaillés) .....	
Tableau 14 : Récapitulatif des objectifs de développement durable .....	
<b>Partie C : Mesures de gestion</b> .....	
Tableau 15 : Propositions de mesures de gestion / Milieux ouverts à vocation agricole et pastorale.....	
Tableau 16 : Propositions de mesures de gestion / Milieux humides et aquatiques.....	
Tableau 17 : Propositions de mesures de gestion / Milieux forestiers et rupestres.....	
Tableau 18 : Propositions de mesures de gestion / objectifs transversaux .....	
<b>Partie D : Cahiers des charges</b> .....	
Table de lecture des objectifs en liens avec les cahiers des charges .....	
<b>Partie E : Suivi et évaluation</b> .....	
Tableau 19 : Suivi et évaluation des actions .....	
Tableau 20 : Suivi de la gestion des habitats naturels.....	
Tableau 21 : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats, faune et flore .....	
<b>Conclusion</b> .....	
<b>Glossaire</b> .....	
<b>Bibliographie</b> .....	

## **Fascicule 2 : cahiers des charges / Charte Natura 2000**

N°	Intitulé	Pages
4	<i>Mise en place d'un pâturage extensif</i>	
4'	<i>Mise en place d'un pâturage extensif</i>	
6	<i>Restauration et entretien par la fauche de milieux humides</i>	
5	<i>Réouverture des milieux humides (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement)</i>	
7	<i>Neutraliser ou limiter l'effet de drains</i>	
8	<i>Etrépage en tourbières et zones humides</i>	
9	<i>Création ou rétablissement de mares, investissements (création de gouilles)</i>	
9	<i>Création ou rétablissement de mares, entretien (création de gouilles)</i>	
14	<i>Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau : reméandrement</i>	
	<i>Supprimer ou bien limiter l'effet d'un remblais en zones humides</i>	
24	<i>Mise en défens de certains habitats d'intérêt communautaires</i>	
27	<i>Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</i>	
29	<i>Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels</i>	
30	<i>Evaluer les actions de gestion des milieux humides</i>	
31	<i>Sensibiliser à la préservation des milieux humides</i>	
32	<i>Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les zones humides</i>	

## **Fascicule 3 : atlas cartographique**

**Carte 1** : Le Site dans le réseau Natura 2000

**Carte 2** : Localisation du site

**Carte 3** : Réseau hydrographique et inventaire zones humides

**Carte 4** : Inventaire ZNIEFF

**Carte 5** : Aires réglementées du site : site inscrit

**Carte 6** : Parcellaire agricole

**Carte 7** : Activités touristiques

**Carte 8** : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

**Carte 9** : Habitats naturels d'intérêt communautaire et pratiques

**Carte 10** : Intérêt patrimonial des habitats et état de conservation

## **NATURA 2000 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

### **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

### **Natura 2000 en France**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,9 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

### **Natura 2000 sur la Région Franche-Comté**

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15,39 % du territoire régional :

- 50 sites au titre de la directive habitats (pSIC et SIC). Ils couvrent 14,16 % de la surface de la région, soit 230 818 ha,
- 21 sites (Zone de protection spéciale - ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 12,84 % de la surface de la région, soit 209 414 ha.

### **Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel régional du Haut Jura**

Le PNRHJ compte sur son territoire un réseau de 22 sites Natura 2000. La surface concernée représente 40 % du territoire du Parc soit environ 65 000 ha sur les 3 départements de l'Ain du Doubs et du Jura. La surface des sites varie de 9 à 18 000 ha. Le Parc est actuellement désigné pour l'animation de la concertation sur 19 sites. Il est par ailleurs étroitement associé à la concertation et à l'animation sur les 3 autres sites.

## **FICHE D'IDENTITÉ DU SITE**

Nom officiel du site Natura 2000 : ..... Tourbières et Lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine les Mortes

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : ..... XX / XX / XXXX

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : ..... non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : ..... oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : ..... FR 4301309

Localisation du site Natura 2000 : ..... Région Franche Comté, Département du Doubs et du Jura

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : ..... 320 ha

Préfet coordinateur : ..... M. le Préfet du Département du Doubs

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : ..... M. Pierre-Auguste BOURGEOIS  
(Maire de Chapelle des Bois)

Opérateur technique : ..... Parc naturel régional du Haut-Jura

Prestataires techniques intervenants : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, Bureau d'Etudes ECOTOPE Faune-Flore, Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray

Groupes de travail : « agriculture », « milieux humides », « fréquentation et activités touristiques », « Charte Natura 2000 »

# **PARTIE A**

---

## **PRESENTATION / DIAGNOSTIC**

**TABLEAU 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
<b>Région</b>	1	Franche-Comté	Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15,39 % du territoire régional : - 50 sites au titre de la directive habitats (SIC et pSIC). Ils couvrent 14,16 % de la surface de la région, soit 230 818 ha, - 21 sites (Zone de protection spéciale - ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 12,84 % de la surface de la région, soit 209 414 ha. A noter que certains sites sont désignés au titre des deux Directives.	DREAL FC, SIG
<b>Département</b>	2	Doubs Jura	Dans le département du Jura, 110 560 ha sont désignés en Natura 2000 qui représentent 21,9 % du territoire départemental, répartis en 28 sites en pSIC et SIC ainsi que 11 ZPS Dans le département du Doubs 12,7 % du territoire répartis en 20 sites pSIC et SIC et 9 ZPS	DREAL, DDAF, SIG
<b>Communes</b>	2 communes	- Chapelle des Bois (département du Doubs) - Bellefontaine (département du Doubs)	<b>Le site Natura 2000 est découpé en 2 parties. Une zone principale dans l'axe des lacs qui englobe les systèmes tourbeux de la combe. Une zone périphérique qui correspond à la tourbière de la Chaumoz. Aucun territoire urbanisé n'est inclus dans le périmètre du site.</b>  <b><i>Répartition par communes et % du territoire communal :</i></b> Chapelle des Bois : 3 969 ha, 203 ha soit 63,4 % Bellefontaine : 2 471 ha, 117 ha soit 36,6 %  La commune de Chapelle des Bois appartient à la Communauté de Communes des Hauts du Doubs. La commune de Bellefontaine n'est rattachée à aucune Communauté de Communes	PNRHJ, SIG
<b>Habitants</b>	812 habitants au recensement de 2006	Estimation du nombre d'habitants des 2 communes concernées par le site	<b><i>Recensement 2006 :</i></b> Chapelle des Bois : 278 habitants (7 hab/km <sup>2</sup> ) Bellefontaine : 534 habitants (18 hab/km <sup>2</sup> )	Recensement général, communes

**TABLEAU 1 (TER) : DONNÉES ADMINISTRATIVES**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
<b>Parcs naturels régionaux</b>	1 PNR	Parc naturel régional du Haut-Jura	Les 2 communes adhèrent au Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) Le PNRHJ compte sur son territoire un réseau de 22 sites Natura 2000 de 9 à 18 000 ha qui représentent 65 000 ha, soit 40% de la superficie du territoire	SIG, PNRHJ
<b>Réserve de chasse et de faune sauvage</b>	10 % du territoire des ACCA	Réserve de chasse et de faune sauvage	<i>A déterminer</i>	ACCA
<b>Réserves de pêche</b>	Néant	Néant	Aucune réserve de pêche sur le site Natura 2000	Fédération départementale de pêche
<b>ZNIEFF</b>	3	3 ZNIEFF de type 1 Pour 273,81 ha	N°0000 0061 Tourbières et Lacs de Bellefontaine Les Mortes => 193,54 ha N° 0000 0148 Tourbière de Chapelle des Bois => 62,92 ha N° 0000 0567 Tourbière de la Chaumoz => 17,35 ha	DREAL Franche-Comté
<b>Inventaire Zones humides</b>	1	Environ 200 ha	L'ensemble des complexes tourbeux du site Natura 2000 a été inventorié : lacs et tourbières de Bellefontaine et des Mortes, tourbières au sud du village de chapelle des Bois, tourbière de la Chaumoz	DREAL Franche-Comté
<b>Sites inscrits</b>	1	Site de Chapelle des Bois	Le classement en site inscrit au titre de la Loi Paysage concerne la totalité de la commune de Chapelle des Bois soit <b>3 989,41 ha</b>  Ce classement est la reconnaissance de la qualité paysagère de la commune et met en valeur le caractère typique d'un village d'altitude du Massif du Jura.  Le classement s'attache à respecter les équilibres paysagers (qui induit de fait la préservation de la biodiversité) ainsi que l'architecture et l'harmonie du bâti.	DREAL Franche-Comté

## **Synthèse**

Le site Natura 2000 des Tourbières et Lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine les Mortes est situé à cheval sur les départements du Jura et du Doubs et compte 2 communes : Bellefontaine et de Chapelle des Bois. La superficie en Natura 2000 est inégalement répartie avec 117 ha sur Bellefontaine soit un peu plus du tiers du site et un peu plus de 200 ha sur la commune de Chapelle des Bois qui représente les 2/3 du site en superficie.

La commune de Bellefontaine (Jura) n'est rattachée à aucune communauté de communes. Chapelle des Bois (Doubs) est rattachée à la Communauté de Communes des Hauts du Doubs.

Les deux communes adhèrent au Parc naturel régional du Haut-Jura

Les communes disposent, dans et hors du périmètre Natura 2000, d'un patrimoine naturel et paysager particulièrement riche comme le prouve les différents inventaires et statuts :

- 3 ZNIEFF de Type 1 (Tourbières et Lacs de Bellefontaine Les Mortes, Tourbière de Chapelle des Bois, Tourbière de la Chaumoz pour une superficie de 273, 81 ha
- l'ensemble des zones humides et des complexes tourbeux du site ont fait l'objet de l'inventaire régional des zones humides
- l'intégralité de la commune de Chapelle des Bois est inscrite au titre de la Loi Paysage, gage de la conservation de l'intégrité paysagère

Ces statuts et inventaires confèrent au site sa grande notoriété écologique et paysagère.

**TABEAU 2 : DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL**

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (nomenclature FSD en annexe)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p><b>Agriculture</b> 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 120 : fertilisation</p>	<p>140 : pâturage 170 : élevage du bétail 250 : prélèvements sur la flore</p>	<p>10 exploitations agricoles possèdent une partie de leur SAU dans le périmètre du site Natura 2000.</p>	<p>Coopérative fromagère de Chapelle des Bois en Agriculture Biologique : 10 adhérents L'activité agricole est tournée vers l'élevage bovin lait et la transformation fromagère : AOC Comté, Morbier et Mont d'Or</p> <p><u>Pour les exploitations des 2 communes (au delà de l'emprise du site) :</u> SAU : 794 + 296 = 1050 ha STH : 794 + 296 = 1050 ha Les surfaces toujours en herbe représentent 100 % de la SAU des communes. La Surface agricole utile moyenne par exploitation est de 60 ha environ Les surfaces en herbe sont quasi intégralement engagées en PHAE.</p> <p><u>Tendances observées :</u> Une diminution des exploitations est constatée depuis plusieurs dizaines d'années et induit une restructuration et un agrandissement des exploitations. La dynamique locale est cependant forte avec une volonté locale d'une certaine maîtrise du produit : la fromagerie de Chapelle des Bois s'est démarquée il y a plus de 30 ans (1976) en produisant en agriculture biologique.</p>	<p>AGRESTE, PNRHJ</p>
<p><b>Remarque :</b> <i>Le diagnostic agricole devrait être développé à l'occasion d'un stage sur l'agriculture à Haute Valeur Naturelle, proposé par le Parc à l'échelle de la coopérative fromagère de Chapelle des Bois. Des éléments de diagnostic complet amèneront donc le DOCOB dans un second temps.</i></p>			<p><u>Fertilisation moyenne :</u> Fertilisation organique utilisée. Les parcelles ne sont pas fumées systématiquement tous les ans Non utilisation de fertilisant chimique sur le site Quantité à définir</p>	
			<p><u>Chargement moyen :</u> Le chargement moyen se situe aux alentours XXXX UGB par ha sur les exploitations concernées.</p> <p><u>Effets sur la conservation des habitats :</u> Les surfaces agricoles du site sont des prairies de fauche de montagne en bon voire excellent état de conservation. Il conviendra cependant d'être vigilant quant à une tendances à l'hypertrophie de certaines parcelles</p> <p><u>Pratique de cueillette :</u> Le site Natura 2000 est utilisé par des cueilleurs locaux de plantes médicinales et aromatiques.</p>	

**TABLEAU 2 (BIS) : DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL**

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (nomenclature FSD en annexe)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Sylviculture</b>	160 : Gestion forestière 161 : Plantation forestière 190 : autres activités agricoles et forestières	<b>Surface boisée du site * : 16,78 ha</b>  <i>* hors habitats tourbeux qui pour information les tourbières boisées représentent 55.72 ha.</i>	<u>Etage de végétation</u> : Montagnard  La majorité des surfaces forestières du site est représentée par les tourbières boisées et notamment une importante surface de pinède à crochet. Ces tourbières boisées ne font l'objet d'aucune intervention forestière et évoluent spontanément. Elles constituent l'un des attraits paysagers du site. L'exploitation forestière se situe sur les secteurs forestiers et de plantations en périphérie du site. Cette activité est jugée mineure à l'échelle du site compte tenu de cette faible représentativité.	<b>SIG</b>
<b>Tourisme</b>	220 : pêche de loisirs 501 : Sentier, chemin, pistes cyclables 620 : sports et loisirs de nature 622 : randonnée équitation 623 : véhicules motorisés 626 : ski 600 : équipements sportifs et d loisirs (à proximité)	De nombreux itinéraires de renom : GTJ pédestre, GTJ Ski, GTJ VTT Petite randonnée pédestre, Nombreux itinéraires VTT Itinéraire équestre « grand huit »	Offre touristique variée : gîtes ruraux, hôtels, colonies sur les 2 communes. Fort intérêt paysager et nature préservée Attractivité pour les stations vertes de Bellefontaine et de Chapelle des Bois, tourisme d'hiver (ski alpin et fond) et d'été Pratiques diverses d'un « tourisme vert » tourné vers les activités de pleine nature : Randonnées pédestres (Grande Traversée du Jura, Mont Noir, VTT, ski de fond, raquettes), VTT, randonnée équestre. Autres activités : pêche de loisirs, chasse Sites paysagers remarquables : belvédères de la Roche Bernard et de la Roche Champion qui surplombent le site Natura 2000.	

**TABLEAU 2 (TER) : DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL**

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (nomenclature FSD en annexe)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Activité cynégétique</b>	230 : Chasse	Organisation en ACCA obligatoire dans le Jura et le Doubs  2 ACCA sur le territoire soit une par commune	<u>Espèces chassées :</u> Petits gibiers essentiellement faisans, lièvre, bécasse des bois  Les pratiques cynégétiques respectent le cadre réglementaire et le Schéma Cynégétique Départemental sur les départements du Jura et du Doubs  Des lâchés de faisans sont organisés chaque année quelques jours avant l'ouverture de la chasse.	DDT, ACCA locales
<b>Pêche</b>	220 : Pêche de loisirs	<i>1 APPMA sur le territoire :</i> APPMA de Morez « Société de pêche du Haut-Jura »	Pêche de loisirs Les lacs de Bellefontaine et des Mortes sont classés pour les lots de pêche en 2 <sup>ème</sup> catégorie domaine privé Aucune réserve de pêche dans le périmètre Natura 2000  <u>Espèces pêchées :</u> Truite fario, brochet, perche, tanche, gardon, rotengle	ONEMA, APPMA locale
<b>Urbanisation</b>	401 : Zones urbanisées, habitat humain 403 : Habitat dispersé	Les habitations ont été totalement exclues lors de la désignation du périmètre du site.	Les communes du site disposent chacune d'un document d'urbanisme	

## **Synthèse**

L'activité agricole est l'activité phare du site Natura 2000. L'entretien de l'espace par la fauche représente plus de 160 ha. Il s'agit d'une agriculture de montagne tournée majoritairement vers la production laitière bovine et la valorisation de produits via la transformation fromagère en AOC Comté, Mont d'Or et Morbier. La coopérative fromagère de Chapelle des Bois est en Agriculture Biologique et compte 10 adhérents.

L'agriculture extensive est conforme au cahier des charges de l'agriculture biologique (pour les agriculteurs engagés dans la démarche). Malgré la baisse du nombre des exploitations constatée depuis plusieurs dizaines d'années, l'agriculture du site est dynamique avec une population agricole jeune. A noter enfin qu'aucune exploitation n'est dans son intégralité dans le site Natura 2000.

La sylviculture est considéré comme une activité annexe sur le site est non étudiée ici. La plupart des zones forestières sont des tourbières boisées sans gestion pratiquée mais constituent l'un des attraits paysagers du site.

Les communes de Bellefontaine et Chapelle des Bois dispose de nombreux attraits touristiques. La petite région est une parfaite « carte postale » des combes habitées typiques du Haut Jura.

La zone présente un potentiel intéressant pour un tourisme vert que les communes ont su développer. L'offre d'activités de loisirs et de pleine nature est importante tant l'hiver (raquette, ski de fond) que l'été : randonnée pédestre et équestre (itinéraire départemental « Grand Huit » VTT, ...)

Le maillage de sentiers de randonnée est particulièrement dense, marqué par la présence de grands itinéraires renommés : le GR5, la Grande Traversée du Jura Pédestre et ski ou encore se situant sur le parcours de course populaire de renom comme la Transjurassienne.

Le sites des belvédères de la Roche Bernard et de la Roche Champion qui surplombent le site Natura 2000 côté massif du Risoux constituent des points d'attractions paysagers remarquables .

L'impact des activités touristiques sur le patrimoine naturel est actuellement méconnu et mériterait d'être quantifier précisément (concernant la baignade notamment). Il semble pour autant que les pratiques de randonnées n'aient pas, voire peu, d'impact sur les milieux et les espèces dans la mesure où les itinéraires proposés sont respectés (néanmoins, un sentier empruntant les bords du lac des Mortes et une passerelle entre les 2 lacs, actuellement dégradés, nécessite une attention particulière : quantification du flux, éventuelle réponses en conséquences des dégradations au milieu naturel constatées).

La pêche est pratiquée sur les lacs qui sont en propriété privée (plan d'eau classé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole du domaine privée). M. Lamy en tant que locataire y est détenteur d'un droit de pêche de même que la société de pêche de Morez (dates en vigueur) organisée en APPMA. Les prélèvements sont autorisés pour l'APPMA selon les dates en vigueur.

La chasse est organisée en ACCA sur les 2 communes. Sur le site Natura 2000, la chasse se pratique conformément à la législation et selon les réglementations en vigueur. Aucune mesure spécifique ne s'appliquera à cette activité suite à la mise en oeuvre du Documents d'objectifs. L'activité cynégétique ne constitue pas un obstacle à la préservation des milieux et des espèces visées sur le site des Tourbières et lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine les Mortes.

Enfin, à noter qu'aucune zones urbanisées n'est incluse dans le site Natura 2000.

**TABLEAU 3 : DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
<b>Géologie</b>	Le site s'intègre dans le grand ensemble géologique du Jura Plissé	La zone se situe dans une combe délimitée à l'est par les falaises du Risoux (1300 m) et à l'ouest par le relief de la forêt du Mont Noir plus progressif et moins accentué (1100 m). Il s'agit d'un ancien anticlinal érodé depuis l'ère tertiaire. Les glaciations du quaternaire ont favorisés les dépôts marno-calcaires imperméables propices à la création de lacs puis la constitution et l'évolution des tourbières.	Carte géologique, BRGM,...
<b>Topographie</b>	L'altitude du site varie de 1051 m à 1134 m	Le site est relativement homogène de part sa topographie et délimite la combe dont le partie basse est définie par les lacs et le ruisseau des Mortes	SIG, IGN,...
<b>Climat</b>	Le climat est de type continental à influence océanique	Le climat jurassien est de type atlantique à tendance continentale marqué par des précipitations réparties régulièrement sur l'ensemble de l'année.  <u>Pluviométrie :</u> Autour de 2000 mm/ an La neige représente plus du quart des précipitations et est présente de novembre à avril.  <u>Températures :</u> Moyenne annuelle : 6,3 °C, Les Rousses 1100 m Moyenne mensuelle : -0,6°C en janvier à 15,4°C en juillet marqué par une forte amplitude thermique entre l'hiver et l'été.	Météo France (Station de référence des Rousses)
<b>Pédologie</b>	« donnée non disponible »	« donnée non disponible »	
<b>Hydrologie</b>	Lacs : 2 d'altitude Cours d'eau permanents : 2700 ml Cours d'eau temporaires : 4300 ml	Le site compte 2 lacs dont l'un, le lac de Bellefontaine, sert à l'alimentation en eau potable de 11 communes alentours.  Les cours d'eau permanents sont peu représentés. Leur très petite taille et leur très faible débit ne leur donnent pas de valeur piscicole.	IGN, DREAL, ONEMA, SIG, ...

**TABLEAU 3 (TER) : DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
<b>Hydrographie</b>	<p><u>Total superficie lacs :</u> Lac de Bellefontaine : 12 ha Lac des Mortes : 11,4 ha</p> <p><u>Total :</u> 7000 ml</p> <p><u>Ruisseaux permanents :</u> 2700 ml</p> <p><u>Ruisseaux temporaires :</u> 4300 ml</p>	<p>Les lacs de Bellefontaine et des Mortes figurent parmi les plus élevés en altitude du Jura franco-suisse. Le site est marqué par le karst et se caractérise par une faible représentativité des cours d'eau permanents. La plupart d'entre eux se situent sur la partie nord du site sur la commune de Chapelle des Bois.</p> <p>Les cours d'eau temporaires se situent à proximité des tourbières où en provenance du bassin versant.</p> <p>Les eaux du lac s'échappent dans le karst au niveau du hameau des Mortes, la résurgence se situe à la Doye Gabet sur le cours de la Bienne en aval de Morez et Morbier.</p>	SIG, IGN, DREAL, ONEMA

**Synthèse :**

Le site est à une altitude moyenne de 1080 m.

La zone Natura 2000 se situe dans une combe ouverte et large délimitée à l'est par les falaises du Risoux (1300 m) et à l'ouest par le relief de la forêt du Mont Noir plus progressif et moins accentué (1100 m). Il s'agit d'un ancien anticlinal progressivement érodé depuis l'ère tertiaire.

La combe fut recouverte par les glaciers du quaternaire, leur évolutions puis leur retrait total ont favorisés les dépôts marno-calcaires imperméables en fond de combe propices d'une part à la création de lacs de Bellefontaine et des Mortes et d'autre part à la constitution puis à l'évolution des tourbières.

Le territoire subit les influences d'un climat de type continental à influence océanique. Il se caractérise par des hivers rigoureux et des étés chauds, le printemps est particulièrement bref, les gelées peuvent être constatées tous les mois de l'année. La saison de végétation est relativement courte.

Les précipitations sont bien réparties sur l'ensemble de l'année, la neige représente plus du quart des précipitations annuelles. Cependant malgré une pluviométrie importante (2000 mm annuel), la région est fortement marquée par le karst. De vastes superficies restent « sèches » sans cours d'eau (forêts). Les cours d'eau permanents ici de très faibles débits sont peu fréquents.

**Les lacs de Bellefontaine et des Mortes :**

Les lacs de Bellefontaine et des Mortes sont issus de la dernière glaciation, comme la plupart des lacs jurassiens. A leur retrait, les glaciers ont déposé dans le fond des combes des matériaux imperméables dont des marnes et des moraines. Ces vestiges glacières sont encore « visibles », le verrou glacière se situent au sud vers Bellefontaine. Le merlon entre les lacs de Bellefontaine et des Mortes présente les restes d'une moraine.

Caractéristiques :

**Lac des Mortes : 11 ha pour 270 000 m<sup>3</sup> et une profondeur de 6 m<sup>3</sup>**

**Lac de Bellefontaine : 12 ha pour 290 000 m<sup>3</sup> et une profondeur de 7,5 m**

Les lacs sont alimentés par les eaux de ruissellement du bassin versant ainsi que par 4 sources répertoriées.

Les lacs présentent un processus hydrologique particulier. Tout d'abord, le temps moyen de passage des eaux est de 1 mois, il s'agit du taux de renouvellement le plus faible enregistré sur les lacs jurassiens. Ensuite, les lacs fonctionnent en vases communicants de la manière suivante : lors des périodes de hautes eaux, le lac des Bellefontaine alimente celui des Mortes. Lors des périodes de basses eaux le lac des Mortes alimente celui de Bellefontaine (dû pour partie au pompage dans le lac de Bellefontaine).

Le ruisseau des Mortes représente l'exutoire du lac vers le Nord. Le ruisseau disparaît dans le réseau karstique au niveau du hameau des Mortes. Les colorations anciennes ont prouvé des résurgences sur le cours de la Bienne en amont de Morez, source de l'Arce, et en aval de la ville au niveau de la Doye Gabet. Les dernières colorations mettent en avant la seule résurgence de la Doye Gabet.

Compte tenu de leur faible profondeur, les lacs ont la particularité de ne pas « brasser » 2 fois par an comme tous les lacs d'altitude.

Alimentation en eau potable :

Un captage est situé sur le Lac de Bellefontaine pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bellefontaine. Le lac de Bellefontaine sert d'alimentation en eau potable pour 11 communes (population de 5000 à 9000 habitants selon les saisons). Une station de traitement se situe sur la commune de Bellefontaine. La SDEI assure la gestion des eaux pour le compte de la Lyonnaise des Eaux.

**TABEAU 4 : GRANDS MILIEUX NATURELS (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DÉCRITS DANS LE FSD)**

Grands milieux	Surface	État sommaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces constatées ou potentielles en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données
<b>Forêts</b>	71,24 ha  <i>Tourbières boisées : 55,72 ha</i> <i>Hêtraies sapinières : 3,36 ha</i> <i>Forêt non cartographiée : 10,46 ha</i> <i>Plantation ; 1,70 ha</i>	Bon à excellent pour les tourbières boisées	9130 : Hêtraies sapinière 91D0 : Tourbières boisées	Chiroptères « données non disponibles » + Bondrée apivore, Milan noir, Pic noir.	160 : gestion forestière 161 : enrésinement (ancien 1,70 ha) aucune intervention	PNRHJ,
<b>Prairies de fauche</b>	161,42 ha Soit 37 %	Excellent à bon	6520 : Prairies de fauche de montagne 6410 : Prairies para tourbeuses à molinie	Pour les périphérie des zones fauchées : Cuivré de la bistorte, Damier de la succise, Azuré des paluds  Chiroptères « données non disponibles » + Milan noir, Milan royal, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Tarier des près	102 : fauche, coupe 101 : modification des pratiques culturales 120 : fertilisation	Etudes, PNRHJ, ...
<b>Pelouses sèches</b>	0,92 ha (0,21 %)	Excellent	6210 : Pelouses sèches et à faciès d'embroussaillage sur calcaire	Milan noir, Milan royal, Alouette lulu, Pie grièche écorcheur	141 : abandon des systèmes agropastoraux	Etudes, PNRHJ, ...
<b>Rivières et Lacs</b>	27 ha de lac  7 km de cours d'eau permanents et temporaires	Bon	3140-1 : Groupement à Characées (eau libre) 3150-1 : Végétations aquatiques flottantes ou non		220 : pêche de loisirs 701 : pollution de l'eau	ONEMA, PNRHJ,...

Grands milieux	Surface, linéaire ou % sur le site	État sommaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces constatées ou potentielles en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données
<b>Tourbières et Milieux humides</b>	105,87 ha Soit 24,66 % de la superficie du site	Excellent à réduit, globalement bon	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins 7110 : Tourbières hautes actives 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise, Azuré des paluds, Leucorrhine à gros thorax	141 : abandon des systèmes agropastoraux 161 : plantations 810 : drainage 954 : envahissement par une espèce	Etudes, RN Remoray, PNRHJ,...
<b>Zones urbanisées, rudéralisées, infrastructures</b>	7,23 ha	Sans objet	La voirie ouverte à la circulation (voies rurales et pistes forestières). Sans objet	Sans objet		Etudes, SIG PNRHJ

### Synthèse

A noter que la cartographie des habitats porte sur 420 ha soit 100 ha de plus que le périmètre Natura 2000. L'intégralité de certains îlots agricole a par exemple été inventoriée.

Les prairies fauchées, composées essentiellement de prairie de fauche de montagne, représente plus de 160 ha soit près de 45 % des surfaces du site.

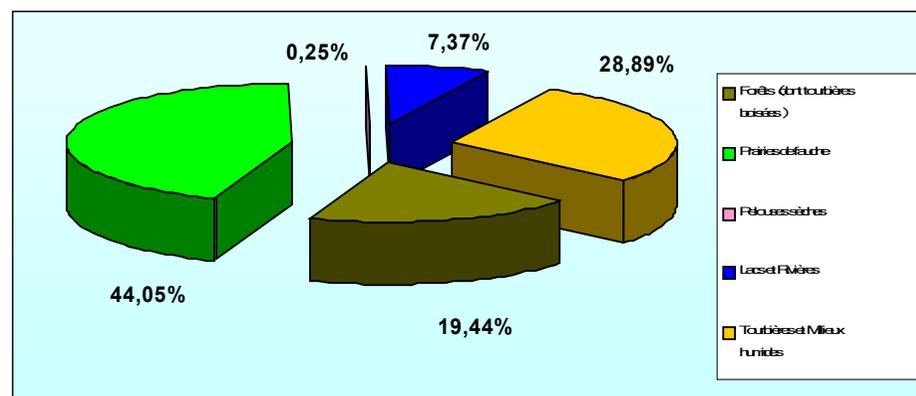
Les surfaces d'eau libre représente 7,37 % du site.

Les tourbières (hauts et bas marais) et zones humides totalisent 28,89 %. Les principales zones humides et tourbières se situent aux abords des lacs (Tourbières des Ceignes, du Loutraut, des Grands Pins), au sud du village de Chapelle des Bois et vers le hameau de la Norbière (Tourbière de la Chaumoz).

Les tourbières boisées représentent plus de 55 ha du site.

Les tourbières et les zones humides constitue les lieux de vie des espèces patrimoniales dont celles visées par la Directive Habitats.

L'état de conservation de l'ensemble des habitats répertoriés est jugé très satisfaisant.



**TABEAU 5 : HABITATS NATURELS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE)**

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	<i>A préciser</i>	5 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux 79/409 peuvent être observées assez communément sur le site : Pie grièche écorcheur, Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal. A noter la présence du Tarier des prés, oiseau emblématique des prairies de fauche.	Directive européenne « Oiseaux »
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Nombre <i>A préciser</i>	<u>Quelques espèces emblématiques du site en annexe 4 de la DHFF :</u> Il s'agit là de lépidoptères caractéristiques : Azuré du serpolet A compléter...	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Nombre <i>A préciser</i>	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	DHFF
Autres habitats naturels	10	<p><u>Principaux habitats naturels d'intérêt répertoriés :</u>                   <b>114,72 ha</b></p> <p><u>Pâtures mésophiles :</u>                   <b>56,12 ha</b>  <i>Gentiano luteae-Cynosuretum cristati</i>                   <b>(Cor 38.1 ; 36,21 ha)</b>  <i>Alchemillo monticolae-Cynosuretum cristati</i>                   <b>( Cor 38.1 ; 19,91 ha)</b>  <i>Lolio perennis - Plantaginetum majoris</i>..... <b>(Cor 38.1 ; 0,18 ha)</b></p> <p><u>Milieux et prairies humides et cariçaies :</u>                   <b>30,04 ha</b>  Prairies humides à trolle et chardon des ruisseaux - <i>Trollio europaei-Cirsietum rivularis</i> <b>(Cor 37.212 ; 19,57 ha)</b>  Cariçaies (<i>C. elata, rostrata, fusca, acutiformis</i>), <b>(Cor 53.12, 53.21, 54.52, 54.53 ; 9,83 ha)</b>  Saussaies marécageuses- <i>Saulaies sp (cinereae)</i>, <b>(Cor 44.921 ; 0,56 ha)</b>  Prairies à agropyre et rumex - <i>Junco inflexi-Menthetum longifoliae</i> <b>(Cor 37.24 ; 0,08 ha)</b></p> <p><u>Milieux aquatiques :</u>                   <b>2,43 ha</b>  Groupement à myriophylles et nénuphars <b>(Cor 22.422 et 22.4311 ; 2,14 ha)</b>  Groupement à Characées <b>(Cor 22.441 ; 0,17 ha)</b>  Groupement à potamots <b>(Cor 22.421 et 22.4314 ; 0,12 ha)</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><u>Récapitulatif :</u> 33 habitats naturels répertoriés dont :  10 d'intérêt communautaire,  3 d'intérêt communautaire prioritaire*,  20 non répertoriés au titre de la DHFF</p> </div>	Ecotope Faune Flore, CBNFC

**TABLEAU 5 (BIS) HABITATS NATURELS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE)**

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces végétales patrimoniales	Flore patrimoniale : 22 espèces	Protection nationale : 12 <i>A préciser</i> Protection régionale : 10 <i>A préciser</i>  + espèces à réglementation départementale (voir espèces concernées et réglementation en vigueur pour les départements du Jura et du Doubs)	PNRHJ, CBNFC, Ecotope Faune-Flore
Autres espèces animales d'intérêt	Inconnu	<i>Avifaune emblématique :</i> Grand corbeau Cassenoix moucheté Merle à plastron Bécasse des bois Bécassine des marais <i>Données à compléter</i>	PNRHJ,
Espèces animales chassées		Lièvre Faisan Bécasse des bois ...	ACCA / FDC, ONCFS
Espèces animales pêchées	6	Truite fario, brochet, perche, tanche, gardon, rotengle	ONEMA, APPMA

## **Synthèse**

Le site Natura 2000 des tourbières et lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine les Mortes abrite une grande richesse écologique et une grande diversité d'espèces sur une superficie relativement modeste. L'ensemble des milieux tourbeux de la région y est représenté. La présence de tourbières et zones humides et leurs espèces inféodées dont certaines bénéficient d'un statut de protection régional, national ou européen constitue un véritable « joyau » écologique.

Pour autant, l'état des lieux et l'inventaire de la faune et la flore sont loin d'être exhaustifs et certains groupes d'espèces, pour lesquels nous ne disposons de peu de données, devraient être étudiés plus spécifiquement comme les lépidoptères et les odonates compte tenu des importantes potentialités du site.

Certaines données bibliographiques mériteraient d'être étudiées plus finement afin de compléter des listes d'espèces incomplètes (notamment pour les espèces végétales).

**TABEAU 6 (1) : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE DHFF 92/43 ( DE 1 À TER)**

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha) sur surface inventoriée <i>et % par rapport aux habitats ouverts du site</i>	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données
<b>Groupements à characées (eau libre)</b>	<b>3140-1</b>	0,18 ha 0,04 %	Ce groupement à Characées bio indicateur de la qualité de l'eau est présent sur le Lac de Bellefontaine, malheureusement sur une faible superficie.	<b>Bon : 100 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Végétations aquatiques flottantes ou non</b>	<b>3150-1</b>	0,13 ha 0,03 %	Groupement révélateur de la qualité de l'eau présent sur le Lac des Mortes	<b>Bon : 100 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Pelouses calcicoles mésophiles de l'est</b>  <i>Pelouse mésophile Anemone Brometum erecti</i>	<b>6210-15</b>	0,92 ha (0,21 %)	Seul habitat de pelouse calcicole inventorié sur le site Natura 2000. Groupement des étages collinéens à montagnards des régions d'Europe centrale très diversifié. Cette zone est fauchée et pâturée en arrière saison. Il est situé sur un léger promontoire (proximité d'un chazal en ruine) et domine des prairies paratourbeuses anciennement fauchées et non exploitées depuis une quinzaine d'années semblant constituer un même flot. L'état de conservation est excellent.	<b>Excellent : 100%</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Prairies humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques submontagnards à montagnards continentaux</b>	<b>6410-3</b>	50,27 ha (11,71 %)	Il s'agit d'un habitat typique du Jura franco-suisse. Différents groupements sont relevés sur des sols plus ou moins tourbeux et plus ou moins humides parfois transitoire vers d'autres groupements. Ce type de groupement occupe des sols oligotrophiques où la nappe fluctue à faible profondeur. Ce sont des groupements dominés par la Molinie donnant au groupement une couleur fauve en automne. Lorsqu'elle est typique, la composition floristique associe de nombreuses espèces des bas-marais comme la Laiche de daval, la Succise, la Laiche jaune à des espèces de mégaphorbiaies ou de prairie restant très rares (Filipendule, Flouve...) La molinie bleue est une espèce compétitive, envahissante qui contribue à l'assèchement du milieu (formation de touradons). L'état de conservation est globalement bon	<b>Excellent : 28 %</b> <b>Bon : 48%</b> <b>Réduit : 24 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes</b>	<b>6430-2</b>	7,65 ha (1,78 %)	Végétation liée à l'eau soumis à des inondations périodiques de courte durée subissant peu d'action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage) et d'atteintes directes. Menaces : pas de menaces particulières sauf drainage et eutrophisation des eaux. Etat de conservation bon	<b>Excellent : 43%</b> <b>Bon : 24%</b> <b>Réduit : 33 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Mégaphorbiaies à pétatsite hybride</b>	<b>6430-4</b>	0,16 ha (0,04 %)	Habitat à tendance montagnarde des lits majeurs de petits cours d'eau sur des sols riches en alluvions et saturés en eau. Etat de conservation réduit	<b>Réduit : 100%</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore

**TABEAU 6 (2) : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE DHFF 92/43**

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha) sur surface inventoriée <i>et % par rapport aux habitats ouverts du site</i>	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données
<b>Prairie fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura</b>  <i>Euphorbio brittingeri – Trisetetum flavescens</i>  <i>Euphorbio brittingeri – Trisetetum flavescens brometosum erecti</i>	6520-4	148,32 ha (34,56%)	<p>Groupement de prairies fortement diversifiées et menacées dans leur forme typique présentant un fort intérêt paysager (prairies fleuries riches en espèces).</p> <p>Les prairies de fauche peu ou pas amendées des sols profonds et accessibles sont caractéristiques de l'étage montagnard du Jura et par conséquent peu représenté en France.</p> <p>L'état de conservation de cet habitat est particulièrement remarquable sur une telle superficie et témoigne de pratiques agricoles qui concourent à la bonne préservation de l'habitat (faible fertilisation organique, fauche tradive).</p> <p>Néanmoins, une tendance à l'hypertrophie et à l'intensification pourrait à terme à l'habitat.</p>	<b>Excellent : 26 %</b> <b>Bon : 70%</b> <b>Réduit : 4 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Végétation des tourbières hautes actives</b>	7110-1*	5,53 ha (5,02 %)	<p>Il s'agit d'une association turfigène à sphaigne de Magellan présente sur l'ensemble des systèmes tourbeux du site : tourbière des grands pins, tourbière des Ceignes, tourbière de Chapelle des Bois et de la Chamoz (sur une belle superficie).</p> <p>Cet habitat se rencontre dans des secteurs très humides. Cette humidité est le garant du maintien de ce genre d'habitat qui est très fragile, car dépendant de l'apport en eaux météoriques ; alimentation ombrotrophique des tourbières et non par la nappe phréatique sous jacente (contrairement au bas marais alcalin).</p> <p>Le haut marais en croissance est présent sur de micro superficies en bord de gouilles comblées ou de façon plus étendue en position intermédiaire entre le haut marais relictuel et les gouilles, tremblants et bas marais. Cet habitat peut alors regrouper différentes formations présentes au sein de la tourbière haute et en contact d'autres associations végétales :tourbières de transition et tremblants.</p> <p>L'état de conservation est plutôt satisfaisant sur l'ensemble du site.</p>	<b>Excellent : 34 %</b> <b>Bon : 41 %</b> <b>Réduit : 26 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Tourbières de transition et tremblants</b>	7140-1	1,34 ha (0,31 %)	<p>Il s'agit d'un groupement rare en France, caractéristique des marais de transition présent dans les gouilles (anciennes fosses d'exploitation).</p> <p>Cet habitat regroupe différentes formations présentes au sein de la tourbière haute : gouilles <i>carex limosa</i>, à lycopode inondé et à laïche à utricules contractées en bec.</p> <p>Sur le site cette formation est présente sur la tourbières des Ceignes ainsi qu'à l'extrémité nord du Lac des Mortes et Sud du Lac de Bellefontaine.</p> <p>L'état de conservation est très bon.</p>	<b>Excellent : 66 %</b> <b>Bon : 34 %</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
<b>Végétation des bas marais neutro-alcalins</b>	7230-1	24,92 ha (5,80 %)	<p>Le bas marais alcalin à laïche de Davall est un habitat bien représenté dans le Jura sur des sols plus ou moins tourbeux alimenté en eaux alcalines. La plupart du temps présent en mosaïque au contact de groupements hygrophiles ou tourbeux.</p> <p>La bonne conservation de ce groupement dépendant d'un pastoralisme très extensif.</p> <p>Cet habitat est particulièrement bien représenté sur les franges ouest est sud des tourbières du lac de Bellefontaine avec des surfaces significatives de plusieurs hectares en très bon état de conservation.</p>	<b>Excellent : 75%</b> <b>Bon : 20%</b> <b>Réduit : 5%</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore

**TABEAU 6 (TER) : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE DHFF 92/43**

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha) sur surface inventoriée <i>et % par rapport aux habitats ouverts du site</i>	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données
Hêtraies, hêtraies sapinières calciclinales à Orge d'Europe	9130-9	3,36 ha (0,78 %)	Habitat des franges ouest du site Natura 2000 (long de la RD 18). Valeur patrimoniale forte. Etat de conservation bon.	<b>Excellent : 35%</b> <b>RAS : 65%</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
Pineraies sur tourbe de pins à crochets	91D0-3*	21 ha (4,89 %)	Formation dominée par le pin à crochets Il s'agit là d'un habitat naturel caractéristique du site très bien représenté sur la tourbières des Grands Pins, la tourbière des Ceignes et la tourbière au sud de Chapelle des Bois. Il forme des ensembles de plusieurs hectares parmi les plus importants de la région Franche-Comté. L'état de conservation est bon à excellent.	<b>Excellent : 83%</b> <b>Bon : 17%</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore
Pessières de contact des tourbières bombées	91D0-4*	34,72 ha (8,09 %)	Habitat naturel bien représenté en périphérie des grands systèmes tourbeux du site : tourbières sud de Chapelle des Bois, tourbière des Ceignes, tourbières sud du Lac de Bellefontaine et tourbières de la Chaumoz. Cet habitat « forestier » est certainement issu de perturbations (fonctionnement hydrique) de tourbières hautes actives. Son état de conservation est particulièrement bon.	<b>Excellent : 90%</b> <b>Bon : 10%</b>	CBNFC, Ecotope Faune-Flore

**TABLEAU 7 : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE DHFF 92/43**

Les éléments liés à l'Entomofaune seront présentés ici :

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population.	État de conservation	Origine des données
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4068	Donnée non disponible	Protégé en France Habitat : l'espèce recherche les faciès à bistorte en bords de ruisseaux dans les prairies humides et mégaphorbiaies des zones tourbeuses et paratourbeuses, où se situe la renouée bistorte. Présence sur le site : Tourbière de la Norbière, Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Mortes, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003
<i>Eurodryas aurinia</i>	Damier de la succise	1065	Donnée non disponible	Protégé en France Habitat : l'espèce est inféodée aux zones humides : prairies humides, tourbeuses et paratourbeuses comme les prairies à molinie et communautés associées. Sa plante hôte est la succise des prés. Présence sur le site : Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Mortes, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003
<i>Macilnea nausithous</i>	Azuré des Paluds	1061	Donnée non disponible	Protégé en France Données datant de 1995 et 2001, l'espèce est revue en 2009 (seulement 2 individus). La plante hôte est la sanguisorbe officinale présente sur les prairies paratourbeuses et bas marais alcalin. Son cycle de développement dépend étroitement d'une espèce de fourmis du genre myrmica. Il conviendrait d'assurer une gestion différenciée par la fauche (en « patch » tous les 2 ans) et la création des zones refuges sur les zones de présence de la plante hôte. Pour cette espèce, des prospections complémentaires seraient particulièrement souhaitables (seulement 2 stations en Franche-Comté). Présence sur le site :	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	1042	Donnée non disponible	Habitat : l'espèce est inféodée aux gouilles acides des hauts marais. L'espèce n'est présente que sur les gouilles de haut marais au sud ouest du Lac de Bellefontaine.	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003

*Remarque* : Les études qui ont permis l'élaboration de ce tableau datent du début des années 2000. Compte tenu de cet élément, des études complémentaires seraient donc nécessaires pour en évaluer aujourd'hui précisément l'état des lieux des populations de l'entomofaune patrimoniale ainsi que son état de conservation.

**Autres espèces de l'entomofaune patrimoniale du site méritant une mention particulière :**

Présence de Rhopalocères diurnes d'intérêt patrimonial sur les complexes tourbeux du site : La Chaumoz (tourbière de la Norbière), Chapelle des Bois, les Ceignes, bords des lacs. A noter l'absence du Fadet des tourbières.

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population.	État de conservation	Origine des données
<i>Colias palaeno</i>	Solitaire des tourbières	/	Donnée non disponible	Il s'agit d'une espèce relictuelle de la dernière glaciation, protégé en France. Il est donc intimement lié aux tourbières acides des haut marais ou des landes tourbeuses où l'espèce a besoin d'une surface importante (10 ha). Sa plante hôte est l'airelle des marais. Présence sur le site : Tourbière de la Norbière, Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Morts, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003
<i>Boloria aquilonaris</i>	Nacré de la canneberge	/	Donnée non disponible	Protégé en France Sa plante hôte est la canneberge qui est un espèce typique des tourbières et marais de transition. Présence sur le site : Tourbière de la Norbière, Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Morts, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003

Présence d'odonates d'intérêt patrimonial sur les complexes tourbeux du site : La Chaumoz (tourbière de la Norbière), Chapelle des Bois, les Ceignes, bords des lacs.

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population.	État de conservation	Origine des données
<i>Somatochlora arctica</i>	Cordulie arctique	/	Donnée non disponible	Espèce des milieux tourbeux acides Présence sur le site : Tourbière de la Norbière, Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Morts, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003
<i>Leucorrhina dubia</i>	Leucorrhine douteuse	/	Donnée non disponible	Espèces des milieux tourbeux acides Présence sur le site : Tourbière de la Norbière, Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Morts, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003
<i>Aeshne subarctica</i>	Aeshne subarctique	/	Donnée non disponible	Présence sur le site : Tourbière de la Norbière, Tourbière sud de Chapelle des Bois, Tourbières est du Lac des Morts, Tourbières sud du lac de Bellefontaine	Inconnu	RN Lac de Remoray 2001 et 2003

## **Synthèse des tableaux (6 et 7) :**

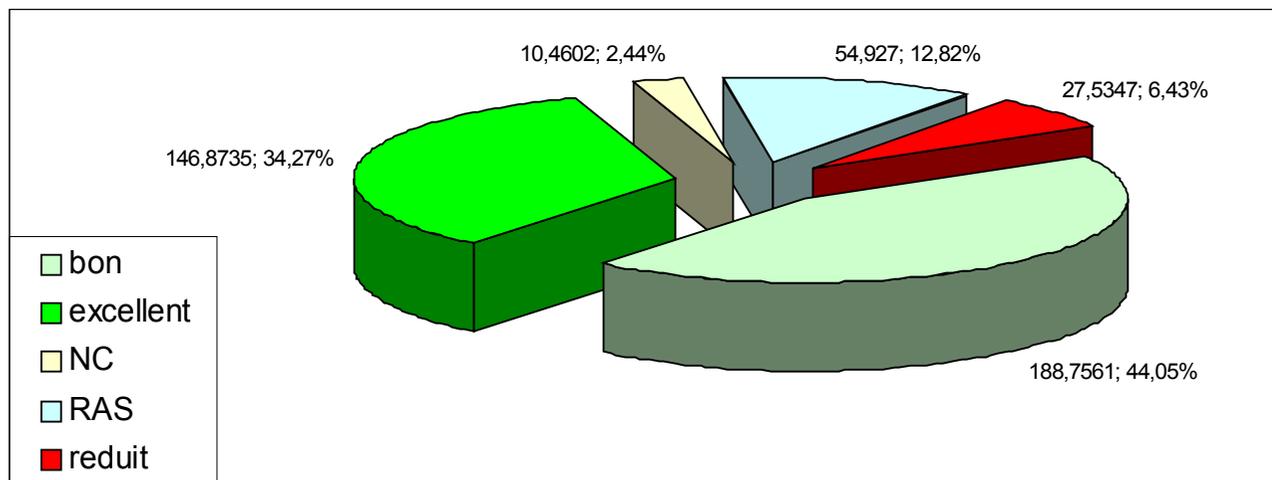
Le site Natura 2000 des Tourbières et lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine Les Mortes se caractérise par la grande variété des milieux naturels humide et tourbeux inventoriés mais aussi par leur exceptionnel état de conservation.

### **Habitats naturels d'intérêt communautaire :**

<b>Code</b>	<b>Intitulé de l'habitat naturel</b>	<b>Total</b>	<b>Surf. %</b>
3140-1	Groupements à characées (eau libre)	0,18	0,04
3150-1	Végétations aquatiques flottantes ou accrochées	0,13	0,03
6210-15	Pelouses calcicoles mésophiles	0,92	0,21
6410-3	Prairies paratourbeuses	50,27	11,71
6430-2	Mégaphorbiaies montagnardes	7,65	1,78
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes	0,16	0,04
6520-4	Prairies de fauche de montagne	148,32	34,56
7110-1*	Tourbières hautes actives	21,53	5,02
7140-1	Tourbières de transition	1,34	0,31
7230-1	Bas marais alcalin	24,92	5,80
9130-9	Hêtraies sapinières à orge d'Europe	3,36	0,78
91D0-3*	Pineraies sur tourbe de pins à crochets	21,00	4,89
91D0-4*	Pessières de contact des tourbières bombées	34,72	8,09
<b>Non reconnu au titre de la Directive Habitats</b>		<b>114,72</b>	<b>26,73</b>
		<b>429,207</b>	<b>100 %</b>

**Les données collectées concernant la qualité du patrimoine naturel du site sont exceptionnelles :**

- **Les milieux naturels d'intérêt communautaire représentent 73 % de la surface inventoriée (429 ha).**
- **78 % de ces habitats d'intérêt européens sont en bon voire excellent état de conservation**



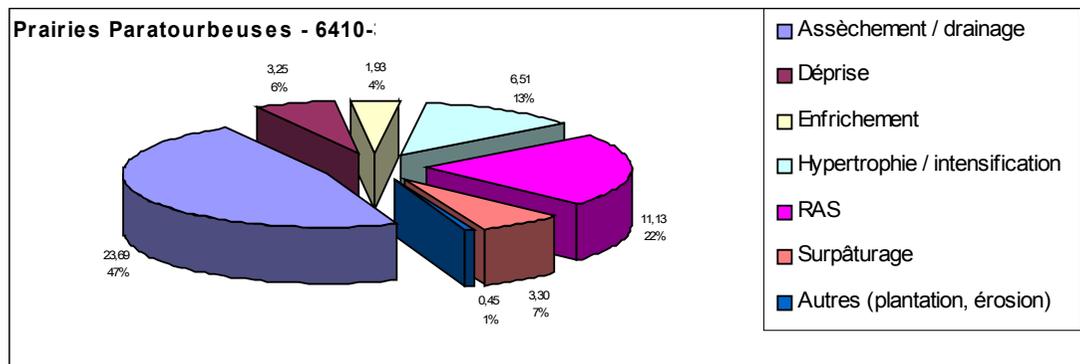
Fort de ce constat, les dégradations sur les habitats naturels sont globalement faibles et très localisées.

### ● Milieux tourbeux et humides :

Les milieux humides et tourbeux sont localisés sur l'ensemble du site avec des systèmes particulièrement identifiés : La Chaumoz (tourbière de la Norbière), sud de Chapelle des Bois, les Ceignes, les bords des lacs notamment les secteurs sud est, et la tourbières des grands pins au sud du site.

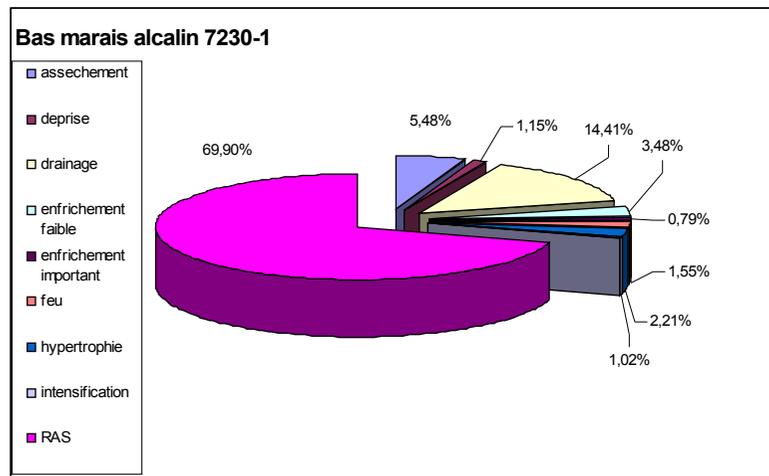
Ci-dessous quelques informations complémentaires sur les principaux habitats tourbeux et humides du site :

#### ☞ *Prairies paratourbeuses à molinie*



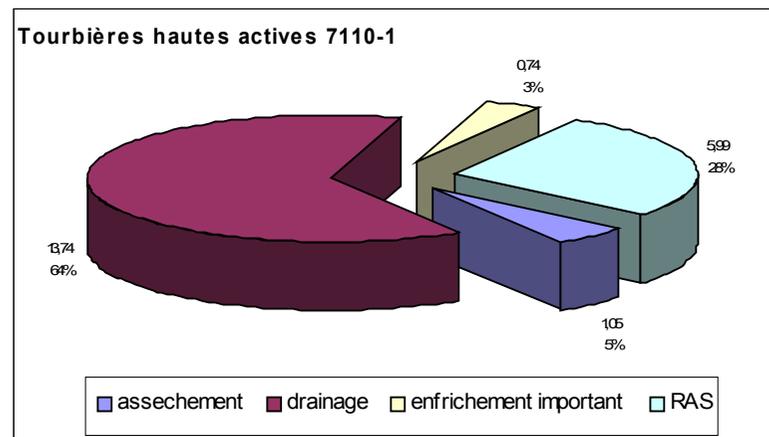
**Excellent : 28 %**  
**Bon : 48%**  
**Réduit : 24 %**

☞ Bas marais alcalin



**Excellent : 75%**  
**Bon : 20%**  
**Réduit : 5%**

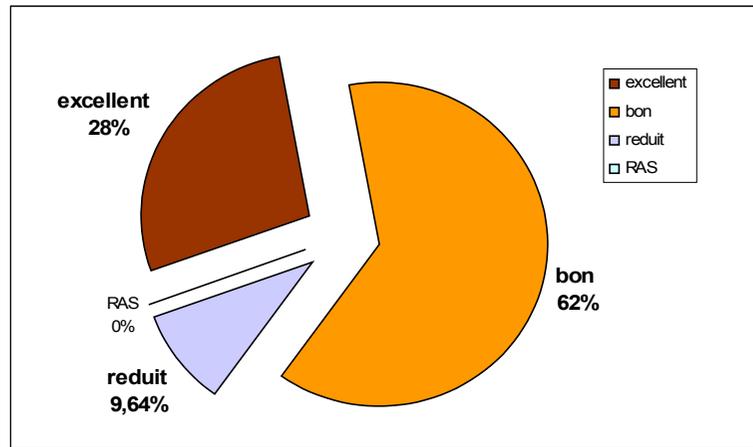
☞ Tourbière haute actives



**Excellent : 34 %**  
**Bon : 41 %**  
**Réduit : 26 %**

Les tourbières hautes actives ont subies les activités de drainage concomitantes au détournage probablement jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Ceci explique la qualité moyenne de l'état de conservation.

○ **Milieux à vocation agricole :**

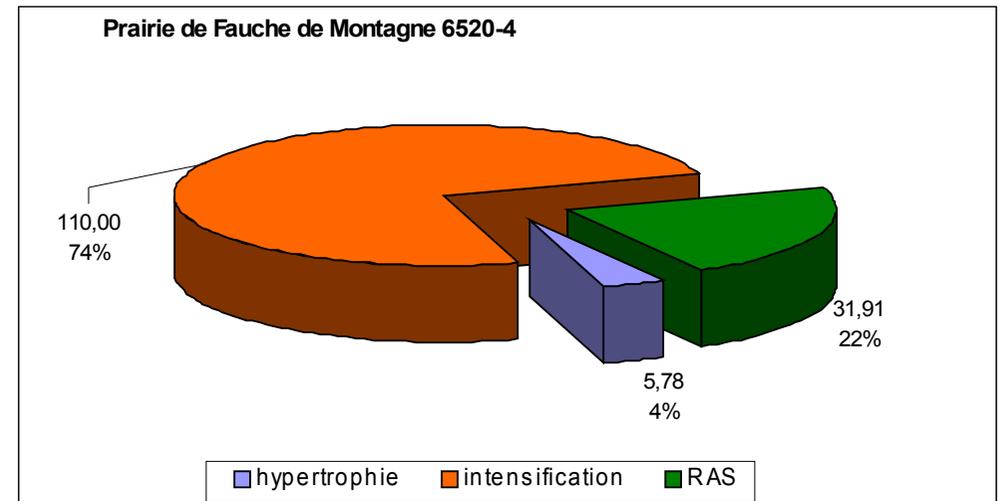


➤ **90 % de ces habitats d'intérêt européens à « vocation agricole » sont en bon voire excellent état de conservation**

Les prairies de fauche de montagne représentent à elles seules plus du tiers des surfaces inventoriées soit près de 150 ha.

Ce groupement est particulièrement riche en espèces végétales et constitue un enjeu paysager pour le cadre de vie au printemps (prairies fleuries).

Cependant des évolutions font peser la menace sur cet habitat de la perte d'un cortège floristique typiquement fleuri tel que l'intensification et une hypertrophie qui conduiraient à terme à une évolution quasi irrémédiable de la flore en place.



*Menaces sur les prairies de fauche de montagne*

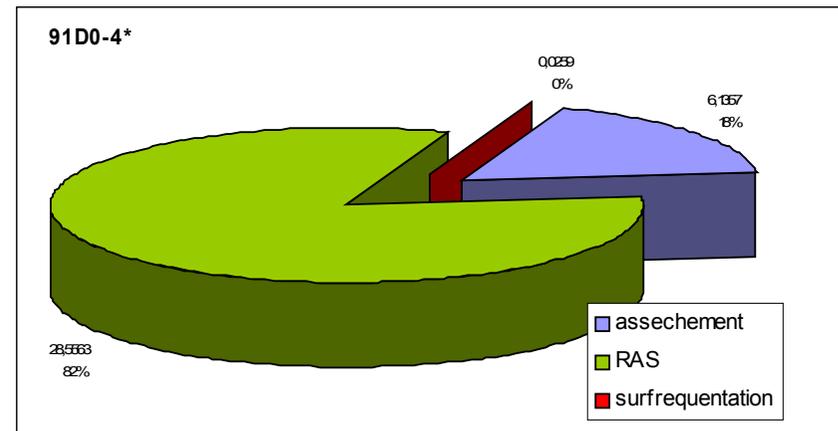
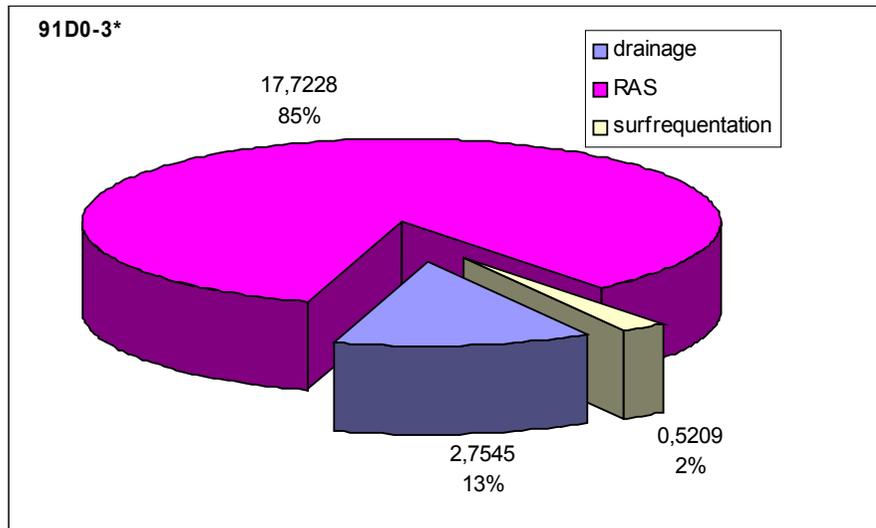
Afin de sauvegarder ces groupements particulièrement riches et fleuris, des actions de préservation de cet habitat (MAE spécifique) devront être mises en oeuvre pour éviter la dégradation de certaines prairies et sensibiliser les éleveurs à la conservation de la typicité de leurs prairies de fauche.

Le maintien de pratiques agricoles traditionnelles et extensives sera alors le gage de la préservation des prairies de fauche du site Natura 2000.

**● Milieux forestiers, tourbières boisées :**

Les tourbières boisées sont dans un état de conservation exceptionnel et ne subissent le drainage ou l'assèchement que sur une très faible superficie :

Pineraies sur tourbe de pins à crochets	91D0-3*	Excellent : 83% Bon : 17%
Pessières de contact des tourbières bombées	91D0-4*	Excellent : 90% Bon : 10%



### ● **Les espèces d'intérêt communautaire :**

Le site Natura 2000 des Tourbières et lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine Les Mortes se caractérisent par son entomofaune fort de nombreuses espèces patrimoniales à l'échelle du territoire français et européen.

Les espèces de l'entomofaune d'intérêt communautaire sont représentées par 3 espèces de papillons diurnes : le damier de la succise, le cuivré de la bistorte, l'azuré des paluds ; et une espèce de libellule : la leucchorine à gros thorax.

Ces espèces sont particulièrement sensibles à la qualité des habitats humides dont elles dépendent. La préservation de ces populations d'insectes tient notamment de la présence de leur plante hôte : succise de prés pour le damier de la succise, renouée bistorte pour le cuivré de la bistorte, pimprenelle (sanguisorbe) pour l'azuré des paluds présent dans les mosaïques d'habitats entre prairies de fauche, prairies paratourbeuses, bas marais....

La leucchorine à gros thorax est elle inféodée aux gouilles acides des tourbières hautes actives.

Le site Natura 2000 de par la qualité de ces milieux naturels est considéré comme l'un des refuges régionaux pour des espèces comme le cuivré de la bistorte, l'azuré des paluds (seulement deux stations connues en Franche-Comté) et la leucchorine à gros thorax.

Le cortège est par ailleurs fort de plusieurs dizaines d'espèces de rhopalocères et d'odonates, certaines, au delà des espèces d'intérêt européen, sont protégées en France comme le solitaire des tourbières, le cuivré de la canneberge ou les espèces d'odonates : la cordulie arctique, l'aeshne subarctique et la leucchorine douteuse.

Concernant les oiseaux inscrits en annexe 1 de La Directive Oiseaux, la pie grièche écorcheur est la seule espèce nicheuse confirmée du site. Le pic noir, le milan noir ou le milan royal fréquentent néanmoins la zone.

# **PARTIE B**

---

## **OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

## NOTA :

Les objectifs de développement durable sont présentés ci-après sous forme de tableaux. Chacune des thématiques abordées est identifiée par un code couleur. Ces codes couleurs communs aux parties B, C et D du DOCOB permettent de créer le lien indispensable entre les enjeux, les objectifs et les actions concrètes de gestion qui s'y rattachent. Ces codes seront notamment identifiables sur les cahiers des charges applicables aux contrats Natura 2000. Un fascicule spécifique aux cahiers des charges est annexé au DOCOB.

	<b>Habitats des milieux humides et aquatiques</b>
	<b>Habitats ouverts à vocation agricole et pastorale</b>
	<b>Habitats forestiers (en particulier les habitats forestiers tourbeux)</b>
	<b>Actions transversales</b>

**TABLEAU 9 : OBJECTIFS LIÉS AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
A - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	<b>1 - Conserver le fonctionnement dynamique des tourbières et des zones humides</b>  <i>Tout en sachant que l'hydrologie des tourbières et zones humides est complexe et souvent méconnue ; aucune intervention ne doit être pratiquée si le milieu est en bon état de conservation.</i>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Azuré des paluds Leucorrhine à gros thorax		Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
	<b>2 - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides</b>  <i>Rappel : les actions de suppression des atteintes à l'intégrité hydrologique des zones humides, comme le drainage par exemple, concerneront particulièrement les zones sans intérêt économique ni agricole (hors SAU) ni sylvicole.</i> <i>Pour les secteurs agricoles où les rigoles présentes font l'objet d'un entretien régulier, une cartographie exhaustive devrait être réalisée (cf. Enjeu I - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective) – mesure 1 - Inventorier les pratiques d'entretien du drainage superficiel sur les prairies fauchées).</i>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Azuré des paluds Leucorrhine à gros thorax		Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements

**TABEAU 9 (2) : OBJECTIFS LIÉS AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
<b>A - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides</b>	<p><b>3 – Supprimer les sources potentielles de pollution</b> <i>(aux abords des lacs et cours d'eau)</i></p> <p>Cette action relèvera avant tout du cadre réglementaire</p>	<p><u>Directement</u> :</p> <p>3140 : Groupements à characées 3150 : Végétations aquatiques flottantes</p> <p><u>Indirectement</u> :</p> <p>6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7230 : Bas marais alcalin</p>	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise + autres espèces patrimoniales	Agriculture	Relève aussi et avant tout du cadre réglementaire en particulier en bordure des lacs
<p><b>B - Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale</b></p> <p><i>(espèces patrimoniales de manière générale et habitats d'intérêt communautaire)</i></p>	<p><b>1 - Maintenir l'ouverture des milieux humides (Restauration et entretien / <u>non agricoles</u>)</b></p>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Azuré des paluds Leucorrhine à gros thorax +	Agriculture	Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
	<p><b>2 – Mettre en place une gestion favorable aux espèces patrimoniales</b></p> <p><u>Animales</u> : espèces en Annexe II de la DHFF et autres espèces patrimoniales</p> <p><u>Végétales</u> : par exemple des espèces protégées ou soumises à plan de conservation régional telles que le lycopode inondé</p>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	l'ensemble des espèces patrimoniales (recensées ou bien considérées comme tel)	Génie écologique	Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
	<p><b>3- Diversifier et enrichir les milieux humides du site</b></p>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées			Agriculture / sylviculture

**TABLEAU 10 : OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS OUVERTS (A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE)**

Enjeux / Objectifs de développement durable <i>(classés dans l'ordre de priorité)</i>	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire (générique) concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
C - Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire	1 - Maintenir des pratiques agricoles extensives favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	6520 : Prairie de fauche de montagne 6210 : Mésobromion fauché 6410 : Prairie para tourbeuse à molinie 7230 : Bas marais alcalin	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise, Azuré des paluds  +	Agriculture	MAE T
	2 - Favoriser les pratiques de pâturage extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques <i>(contexte agricole et hors contexte agricole)</i>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7230 : Bas marais alcalin Prairies pâturées d'intérêt régional	<i>Milan noir,</i> <i>Milan royal,</i> <i>Pie grièche écorcheur</i> <i>Tarier des près,</i>  + <i>chiroptères</i>		MAE T Contrats Natura 2000 (hors SAU) Charte Natura 2000

**TABLEAU 11 : OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS FORESTIERS**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
D – Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables	1 – Conserver les tourbières boisées	91D0* : Tourbières boisées		Sylviculture	Contrats Natura 2000 : cahier des charges forestiers Charte Natura 2000
	2 – Gérer les hêtraies et hêtraies-sapinières (« en bon père de famille ») - cahiers des charges forestiers correspondant	9130 - Hêtraies-sapinières de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Lynx + Pic noir, ...	Sylviculture	Contrats Natura 2000 : cahier des charges forestiers Charte Natura 2000

**TABLEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Financement
<b>E - Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>1 - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000</b>  <i>La bonne mise en œuvre du dispositif Natura 2000 passe par la redéfinition de limites cohérentes des contours du site. Ces limites devront s'appuyer sur des supports physiques facilement identifiables (routes, chemins, cours d'eau, falaises) voire des limites parcellaires des îlots agricoles. Ces ajustements faciliteront la contractualisation tant agricole que non agricole.</i>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire à inventorier	Ensemble des espèces de l'annexe II de la DHFF du site ainsi que les espèces de la Directive Oiseaux susceptibles d'être présentes sur ces zones	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER), ...
	<b>2 - Animation visant la mise en œuvre des actions du document d'objectifs sur les milieux ouverts à vocation agricole et pastorale via les MAE T</b>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture	État (MEEDDAT), UE (FEADER)
	<b>3 - Animation visant la mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs sur les pelouses sèches, les zones humides et les milieux forestiers via les Contrats Natura 2000</b>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture	État (MEEDDAT), UE (FEADER)
	<b>4 - Animation visant l'application de bonnes pratiques de gestion sur les propriétés en Natura 2000 via la Charte Natura 2000</b>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire (en particulier en forêt)	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER)

**TABLEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>F - Mettre en place une veille écologique</b></p> <p>/ veiller à la mise en cohérence des politiques locales, des programmes d'actions et des réglementations en vigueur sur le site Natura 2000</p> <p><b>/!\ ACTIONS EN LIEN ÉTROIT AVEC L'ENJEU K PRÉSENTÉ PLUS BAS</b></p>	<p><b>1 - Veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques et des actions en lien avec le milieu naturel</b></p> <p><i>Le site Natura 2000 présente une grande diversité de milieux naturels dans un état de conservation exceptionnel.</i></p> <p><i>Sur les milieux humides et tourbières en particulier, le maintien des habitats dans un bon état de conservation ne relèvera que très partiellement d'actions de gestion à mettre en place mais au contraire à veiller à ce que leur intégrité soit conservée (tant vis à vis des milieux que des espèces) dans le cadre de leur évolution spontanée.</i></p> <p><i>On s'attachera alors ici à la mise en cohérence des politiques réglementaires et contractuelles du territoire concourant aux objectifs de préservation du patrimoine naturel à l'échelle du site Natura 2000.</i></p> <p><i>Ce rôle de « veille » ne relève que très partiellement de la structure animatrice.</i></p> <p><b>Réglementations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Police de l'eau et de l'environnement</b> : ONCFS, ONEMA <i>(cueillette, prélèvement en milieu naturel, réglementation chasse, pêche...)</i></li> <li>- <b>Réglementations des accès et circulation</b> (concernant les véhicules à moteurs)</li> <li>- <b>Réglementations liées au captage d'eau potable et Assainissement des habitations</b> (sur le périmètre éloigné du captage)...</li> <li>- <b>Réglementation Loi Paysage et sur l'urbanisme</b></li> </ul> <p><b>Politiques contractuelles et programmes d'actions</b> <i>liste non exhaustive...</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Charte paysagère des Hauts du Doubs</b>, préconisations relatives au respect des paysages et à l'urbanisme</li> <li>- <b>Programmes du Parc naturel régional du Haut Jura</b> sur les politique de sauvegarde de la qualité des eaux, biodiversité, paysages et patrimoine...</li> <li>- <b>ORGEH</b> : cohérence et rapprochement entre les orientations des ORGEH et les objectifs Natura 2000</li> </ul> <p><b>2 – Limiter l'impact des espèces non autochtones</b></p> <p>En lien étroit avec les services et partenaires compétents.</p> <p>Il s'agira là de veiller au développement et au contrôle d'espèces indésirables identifiées sur le site et de pouvoir intervenir le cas échéant (piégeage, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- écrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), écrevisse signal (<i>Pascifastacus leniusculus</i>)</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Veiller aux lâchers de certaines espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faisan de colchide (avant l'ouverture de la chasse)</li> <li>- ...</li> </ul>		<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensembles des activités</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,...</p>

**TABEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>G - Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b></p>	<p><b>1 - Organiser l'acquisition de la connaissance scientifique et naturaliste à l'échelle du site</b></p> <p><i>Le site est aujourd'hui reconnu pour sa qualité paysagère, sa richesse écologique et son bon état de fonctionnement (fonctionnalité écologique) par les communautés scientifiques, universitaires et naturalistes en France et en Suisse. La fréquentation annuelle à des fins « biologiques » est importante tant par le public « professionnel » que par des naturalistes amateurs.</i></p> <p><i>Depuis plusieurs années, le constat est fait que la masse d'information collectée sur place lors des divers inventaires est relativement méconnue car cette information ne revient que très rarement « au site ». Ceci ne facilite pas par conséquent la connaissance globale du milieu naturel, des espèces et du fonctionnement des écosystèmes.</i></p> <p><u>Cet objectif vise à terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des corps de recherche scientifiques et universitaires</li> <li>- l'organisation d'un système qui tend vers la collecte des données et le retour de l'information de l'ensemble des études et des inventaires réalisés sur le site Natura 2000 (en tentant aussi de capter le public naturaliste peut être plus difficile à cerner). Ceci pourrait alors s'envisager via une structure référente qui pourrait être la structure animatrice.</li> </ul> <p><i>NB : Une première approche pourrait consister en la mise en place de panneaux originaux sur site avec demande de collaboration (sous couvert de la politique Natura 2000) comportant les coordonnées de la structures animatrice.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de synthèses à intégrer aux documents de planification tel que le Document d'objectifs mais aussi la réalisation de porté à connaissance à connaissance au niveau des deux communes du site.</li> </ul>	<p>Ensemble des habitats naturels du site : état des lieux, fonctionnement, ...</p>	<p>Ensemble des espèces du site, en particulier les espèces patrimoniales</p>	<p>Ensemble des activités de recherche</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales, ...</p>
	<p><b>2 – Poursuivre ou réaliser un état des lieux des habitats, taxons et espèces méconnus ou pas inventoriés sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire et cartographie des habitats naturels sur les surfaces étendues après ajustement du périmètre du site Natura 2000.</li> <li>- Compléter les inventaires notamment concernant l'entomofaune</li> <li>- Etudes relatives aux espèces végétales soumises à plan de conservation (crépide rongé et lycopode inondé) ou patrimoniales.</li> </ul> <p><u>Remarque :</u></p> <p><i>Pour certaines espèces déterminantes sur un site Natura 2000 comme peuvent l'être ici le damier de la succise, le cuivré de la bistorte, l'azuré des paluds et la leucorrhine à gros thorax, figurant en Annexe de la Directive Habitats, des études devraient être réalisées plus régulièrement afin de cerner l'évolution des populations.</i></p> <p><i>Sans suivi, il est aléatoire d'orienter spécifiquement les travaux de gestion en faveur de ces espèces.</i></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire du site + autres espèces patrimoniales</p>	<p>Ensemble des activités, recherche</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales, ...</p>

**TABEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>H - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels</b> (dans le cadre d'une gestion effective)</p>	<p><b>1 - Inventorier les pratiques d'entretien du drainage superficiel sur les prairies fauchées</b></p> <p><i>Le sous sol imperméable constitué de dépôts marno-calcaires crée les conditions d'un sol hydromorphe. A proximité de zones humides, les agriculteurs ont eu recours au drainage superficiel de zones en périphéries des prairies de fauche (aujourd'hui riche en espèces). Cette pratique allant de paire avec une exploitation extensive par la fauche.</i></p> <p><i>Dans le cadre de l'identification des pratiques concourant au maintien de certains habitats naturels (ici les prairies de fauche de montagne H 6520) mais aussi dans le cadre de nouvelles réglementations visant l'entretien d'éléments fixes du paysage (BCAE), un inventaire des « rigoles » permettant le cheminement de l'eau sur les parcelles exploitées par la fauche doit être réalisé sur le site.</i></p> <p><i>Ce travail devrait permettre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'identifier le circuit des eaux en provenance de sources du bassin versant et de constater leur impact sur les milieux humides en amont ou en aval.</li> <li>- de proposer à terme un mode opératoire pour la gestion de ces rigoles : taille des rigoles critères de fréquence, type d'engin utilisé, ...</li> </ul>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site soumis à une pratique de fauche</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire du site et plus particulièrement :</p> <p>Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Azuré des paluds Leucorrhine à gros thorax</p>	<p>Agriculture</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER),</p>
	<p><b>2 - Etudier la faisabilité de certaines actions de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions visant l'intervention en zones humides sont ici particulièrement concernées.</li> </ul>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire en particulier les milieux humides</p>	<p>+ l'ensemble des espèces patrimoniales</p>	<p>Ensembles des activités, recherche</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,</p>
	<p><b>3 - Instaurer un suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b></p> <p><i>Notamment un suivi de l'entomofaune patrimoniale du site</i></p>				
<p><b>I - Sensibiliser à la réglementation, à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces</b></p>	<p><b>1- Tendre vers une signalétique commune sur le site</b> (en particulier aux abords des lacs)</p> <p><b>- Information, panneautage sur le rappel de la réglementation en vigueur (baignade, ...)</b></p> <p><i>Les itinéraires de randonnées existants et les pistes de ski de fond seront conservés. Aucune suppression d'itinéraire estival ou hivernal n'est envisagé.</i></p> <p><i>La baignade figure notamment parmi les activités recensées bien que celle-ci soit interdite par arrêtés municipaux, avec selon les années une fréquentation importante.</i></p> <p><i>Afin de prévenir au mieux les usagers, la mise en place de panneaux d'information concernant la réglementation en vigueur constitue une première approche avant d'envisager des aménagements succincts ou bien la mise en place d'une éventuelle mesure réglementaire (voir objectif de développement durable J « Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site (été / hiver) »)</i></p> <p><i>Il conviendra d'être vigilant quant à l'augmentation de la fréquentation humaine et aux dommages que celle-ci pourrait causer aux milieux naturels et aux espèces. En cas de dégradation constatée (aujourd'hui celles existantes sont à surveiller étroitement), ces mesures pourraient alors être mises en oeuvre (voir par ailleurs).</i></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensembles des activités</p>	<p>Communes, Collectivités territoriales, ...</p>

**TABEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>I - Sensibiliser à la réglementation, à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces</b></p>	<p><b>2 - Réaliser des outils de communication à destination des différents publics sur la sensibilité des milieux naturels</b> (pénétration, fragilité du milieu et des espèces, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- grand public,</li> <li>- scolaires</li> <li>- ...</li> </ul> <p>NB : le programme MAPPEMONDE initié par le Parc naturel régional du Haut-Jura propose un circuit accompagné « audiovisuéoguidé » sur la commune de Chapelle des Bois. La préservation des tourbières est un thème abordé lors du parcours.</p>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales, ...
	<p><b>3 - Relation avec les acteurs locaux du tourisme</b></p> <p><i>Porté à connaissance de la politique Natura 2000 et des ces enjeux de protection localement auprès des accompagnateurs en montagne, des Offices de Tourisme, des centres de vacances, autant pour les activités hivernales qu'estivales, mais aussi revues et bulletins d'information de certaines professions (moniteur de ski, AMM...)</i></p>	/	/	Activités touristiques	/
<p><b>J - Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site (été / hiver)</b></p>	<p><b>1 - Permettre des aménagements légers en lien avec l'activité touristique sur et aux abords des milieux naturels sensibles</b></p> <p><i>Cette action vise le cas échéant l'aménagement et/ou la sécurisation de points particuliers sur des itinéraires et aménagements existants comme le franchissement de zones jugées sensibles. Ces aménagements, s'ils sont créés, ne se réaliseront pas sans étude préalable visant l'identification et la quantification de la fréquentation ainsi que l'impact sur les zones visées.</i></p> <p><i>Il s'agira donc :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'identifier et de quantifier les flux de fréquentation et les confronter aux enjeux écologiques</li> <li>- d'identifier les techniques d'aménagement les moins impactantes pour y remédier</li> <li>- intervenir le cas échéant par le biais de différentes politiques de financement (notamment via les contrats Natura 2000)</li> </ul> <p><u><i>Quelques pistes évoquées lors de la concertation locale :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des passages de gouilles en tourbière sur les pistes de ski de fond (ici par exemple, la mise en place de kit de franchissement busés pourrait limiter l'impact et le tassement)</li> <li>- quantifier le flux du sentier de randonnée aux abords du lac des Mortes, le cas échéant à terme, aménagement léger envisagé *</li> <li>- ...</li> </ul> <p><i>* : si aménagements il y a, ceux-ci devront être conformes au Schéma territorial des sites aménagés (sentiers d'interprétation, de découverte et belvédères) prochainement établi sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.</i></p>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire en particulier les milieux humides	Ensemble des espèces du site	Ensembles des activités,	État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales, ...

**TABLEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>J - Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site (été / hiver)</b></p>	<p><b>2 - Tendre vers la mise en place d'un statut réglementaire sur le site (de type APB)</b></p> <p><i>Remarque :</i>  <i>Cette action n'est de toute évidence pas une action prioritaire du Docob.</i>  <i>Celle-ci n'interviendrait pas à court terme mais son éventualité a moyen terme a été évoquée au cours de différents groupes de travail « milieux humides » et « fréquentation et activités touristiques ».</i>  <i>La création d'un outil de type Arrêté de Protection de Biotope pourrait avoir le mérite de fournir une réglementation propre au site qui, rappelons le, est à cheval sur les départements du Jura et du Doubs.</i>  <i>Cette réglementation viserait en premier lieu les secteurs les plus sensibles (haut marais, tourbières boisées...) d'un point de vue écologique et ceux soumis à une fréquentation importante.</i></p> <p><i>La constitution d'un tel outil réglementaire dépendra du contexte (évolution du site en particulier autour des lacs) et de la volonté politique locale.</i>  <i>Ce statut permettrait néanmoins de coller concrètement aux problématiques locales et de répondre simplement, par le biais d'un règlement, aux questions relatives à la préservation de la ressource naturelle de manière générale</i>  <i>(On s'attacherait ici par exemple à la limitation de l'accès aux zones les plus sensibles et à la réglementation du prélèvement ou de la cueillette d'espèces animales et végétales).</i></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensembles des activités</p>	<p>DREAL, DDT, Communes, Collectivités territoriales, ...</p>
<p><b>K - Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux</b></p>	<p><b>/!\ ACTIONS EN LIEN ÉTROIT AVEC L'ENJEU F « VEILLE ECOLOGIQUE » PRÉSENTÉ PLUS HAUT</b></p> <p><b>1 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements</b></p> <p>Veiller à ce que les projets ne portent pas atteintes aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et aux alentours immédiats <b>via les études d'incidence Natura 2000</b></p> <p><b>2 - Rechercher la maîtrise foncière (à défaut maîtrise d'usage) des zones les plus sensibles comme les zones humides</b></p> <p><b>3 - Intégrer des politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides)</b></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire (en particulier les zones humides)</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensembles des activités</p>	<p>Collectivités territoriales, État (MEEDDAT), UE (FEADER), ...</p>

**TABEAU 12 : OBJECTIFS LIÉS AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>L - Tendre vers une valorisation des productions locales en lien avec Natura 2000</b></p>	<p><b>1 - Initier une réflexion visant à reconnaître les activités de loisirs respectueuses des équilibres biologiques du site.</b></p> <p>En lien avec les professionnels du tourisme et en particulier les Accompagnateurs Moyenne Montagne intéressés, il s'agira de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tendre vers une valorisation de « produits touristiques » respectueux de l'intégrité biologique du site</b> (thématiques des sorties, choix des accès et itinéraires, ...)</li> </ul>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Acteurs touristiques</p>	<p>Collectivités territoriales,</p>
	<p><b>2 - Initier une réflexion visant à reconnaître les pratiques de « cueillette durable » de plantes aromatiques et médicinales.</b></p> <p><i>Par opposition à des activités aujourd'hui non maîtrisée et potentiellement impactante pour le milieu naturel, il s'agira ici en lien avec les partenaires locaux (cueilleurs) et organismes compétents (Syndicat des Simples par exemple) de comprendre l'activité liée aux PAM sur le site :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et étudier les pratiques de cueillette (<i>en particulier pour les espèces végétales aromatiques et médicinales et leur prélèvement pour l'industrie : exemple des organes de certaines espèces utilisées en pharmacopée tel que les racines de reine des prés</i>)</li> <li>- Effectuer des travaux de recherche sur le mode de cueillette optimal afin d'assurer la pérennité de tel station d'espèces.</li> <li>- <b>Tendre vers une valorisation des pratiques de « cueillette douce » respectueuse des</b></li> </ul>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Agriculture</p>	<p>Collectivités territoriales</p>
	<p><b>3 - Tendre vers une valorisation des produits agricoles en lien avec la biodiversité</b></p> <p><i>Sur le territoire en et hors Natura 2000 en lien avec les exploitants agricoles</i>  <i>Sur des zones écologiquement préservées fortement dépendantes de l'activité agricole (et réciproquement), un lien intéressant peut être mis en avant entre la qualité paysagère des lieux de production fromagère, la qualité et le bon état de conservation de la biodiversité et le lien au produit transformé comme sur le site où la fromagerie produits plusieurs appellations fromagère.</i>  <i>Il s'agira d' :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Initier une réflexion visant une valorisation des produits agricoles en lien avec la biodiversité</b></li> </ul> <p><i>Cette réflexion s'inscrit dans la démarche conceptuelle « d'Agriculture à Haute Valeur Naturelle » qui tend à intégrer l'ensemble des éléments qualitatifs du paysage et de la biodiversité dans la valorisation des productions.</i></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Agriculture</p>	<p>Collectivités territoriales</p>



## **Synthèse des tableaux de classification des enjeux et objectifs opérationnels**

*Rappel* : Les grands enjeux de préservation du site Natura 2000 se déclinent en 4 grandes thématiques :

	<b>Habitats des milieux humides et aquatiques</b>	→ A à B
	<b>Habitats ouverts à vocation agricole et pastorale</b>	→ C
	<b>Habitats forestiers (tourbières boisées)</b>	→ D
	<b>Objectifs liés aux actions transversales</b>	→ E à L

### **○ Objectifs liés aux milieux ouverts (à vocation agricole et pastorale)**

La préservation des habitats des milieux naturels ouverts est un enjeu d'importance pour le site Natura 2000 des tourbières et lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine les Mortes. La fauche est la pratique majoritaire sur les parcelles agricoles du site.

Les prairies de fauche de montagne représentent le grand habitat d'intérêt communautaire à « vocation agricole » du site. Cet habitat naturel est issu de pratiques anciennes de gestion extensive : fertilisation organique faible voire nulle, fauche semi tardive à tardive, chargement de pâturage faible sur les regains.

Ces pratiques apparaissent compatibles avec le maintien d'un état de conservation satisfaisant.

Ces parcelles étant bien intégrées aux systèmes d'exploitation, les agriculteurs locaux ont donc une responsabilité dans la préservation de « l'héritage écologique » de ces prairies de fauche.

En conséquence, l'agriculture tiendra ici un rôle prépondérant dans la conservation des habitats naturels fauchés. La préservation de leur intégrité écologique des dépendra de la pérennisation des pratiques de gestion en cours via la mise en œuvre mesures agri-environnementales territorialisées (MAE T)

#### **➤ Les prairies fauchées / mesure « prairies fleuries »**

Les habitats naturels inventoriés à travers cette pratique sont :

- les prairies de fauche de montagne dont la forme typique est spécifique aux prairies fauchées montagnardes du Jura et des Alpes du Nord
- les prairies paratourbeuses dont certaines sont fauchées en périphérie des prairies de fauche,
- les milieux riverains aux prairies de fauche humides comme les prairies à cirse des ruisseaux et trolle d'Europe (voisin du groupement des prairies paratourbeuses reconnus d'intérêt communautaire).

L'état de conservation des prairies de fauche est particulièrement remarquable et est jugé bon à excellent par les experts. L'engagement de l'activité agricole est ici important. En effet, ce constat démontre la compatibilité de concilier la préservation de la biodiversité par des pratiques extensives. Ceci témoigne de la haute importance de l'activité agricole et du maintien de ces pratiques extensives dans la gestion des.

Le maintien des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique constitue donc un enjeu de première importance pour le site Natura 2000. Cet objectif opérationnel se traduira notamment par la mise en œuvre d'une MAE T spécifique appelée « Maintien de la biodiversité des prairies de fauche » ou MAE « Prairie fleurie ».

## La MAE T « Prairie fleurie »

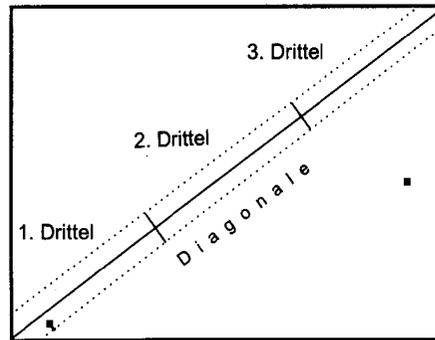
Il s'agit d'une mesure innovante car basée pour la première fois en France sur une obligation de résultat écologique et non sur une obligation de moyens. Le Parc naturel régional du Haut Jura est notamment pilote de cette action au niveau national avec les Parcs naturels régionaux Rhônalpins du Massif des Bauges et du Vercors. Cette MAE expérimentale est inspirée du dispositif allemand MEKA mis en œuvre ces dernières années dans la province du Baden Württemberg.

Cette mesure offre à l'agriculteur une certaine souplesse d'utilisation de ses prairies tant au niveau des pratiques de fertilisation (pas de limites de fertilisation chiffrée) qu'au niveau des dates de fauche (pas de dates de coupe imposées), tout en le responsabilisant sur le respect et la bonne conservation de la diversité de la flore sachant qu'une intensification des pratiques de fauche et de fertilisation modifie radicalement la composition floristique des prairies (certains habitats sont malgré tout tolérants à une faible fertilisation organique comme les prairies de fauche de montagne, code 6520 notamment).

Le contrôle de cette action s'effectue sur le terrain d'une manière originale par la recherche la présence d'espèces indicatrices. Il s'agit concrètement de traverser la parcelle le long d'une diagonale d'une largeur d'environ 4 m pour juger de la présence d'au moins 4 plantes sur chaque tiers de la diagonale parmi une liste d'une vingtaine d'espèces indicatrices représentative de la qualité du milieu. On exclut de l'observation une bande de 3 mètres au bord des parcelles.

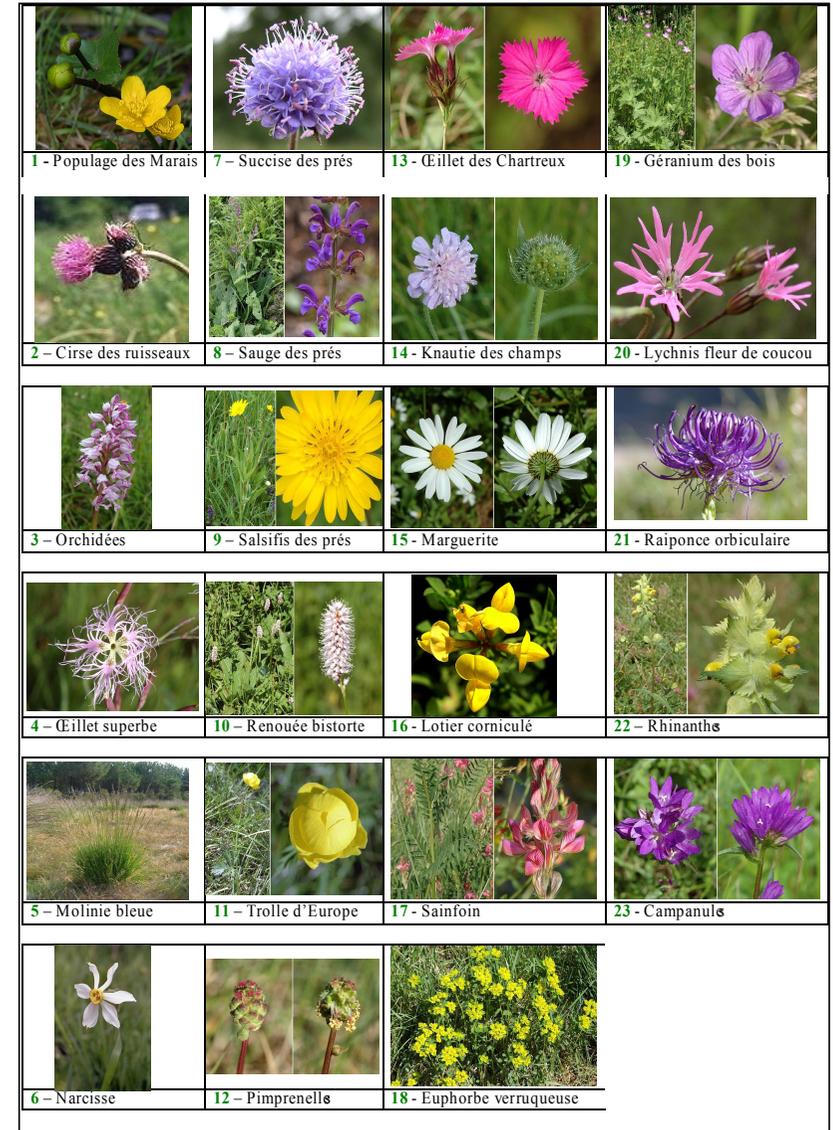
Une animation de terrain et un conseil agri-environnemental spécifique à cette action permettront aux agriculteurs de souscrire sur des parcelles ciblées.

## Liste des espèces indicatrices retenues pour la MAE T«Prairies fleuries» (FC\_XX\_00\_PFI)



→ 3 relevés seront effectués le long de la diagonale d'une parcelle ou d'un îlot de culture (soit 1 par tiers)

→ Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles par troupeau parmi la liste ci-contre :



## **○ Objectifs liés aux habitats humides et aquatiques**

Les tourbières de Chapelle des Bois et les Lacs de Bellefontaine et des Mortes constituent des ensembles paysagers et écologiques particulièrement remarquables. Cette particularité tient aussi du fait que les habitats naturels qui les composent sont globalement en bon état de conservation et présentent également une bonne fonctionnalité et des dégradations circonscrites.

Les objectifs opérationnels prioritaires relatifs aux zones humides et aquatiques tendront d'une part à préserver et le cas échéant à l'amélioration du fonctionnement hydrologique des zones humides, et d'autre part, à maintenir et le cas échéant restaurer la richesse des habitats humides et des populations d'espèces de forte valeur patrimoniale. Des actions pourront viser plus particulièrement des zones qui accueillent les espèces d'intérêt communautaire.

De manière générale, il s'agira de présenter pour chacun de ces enjeux un panel d'actions susceptibles d'être utilisé pour remédier à une problématique particulière constatée sur le terrain (une même action peut alors prendre place dans plusieurs enjeux).

L'organisation de travaux de restauration ou de gestion à grande échelle ne sont pas des objectifs prioritaires du site. L'essentiel étant le maintien général de la qualité écologique du site.

A noter que les actions relatives à la maîtrise des pollutions autour des lacs (notamment) relève du cadre réglementaire. A ce titre de nombreuses actions concourant également directement ou indirectement à la préservation des milieux ont été menées : réfection de l'ouvrage hydraulique au hameau des Mortes, pose de clôtures de part et d'autres des cours d'eau du Bassin versant, suppression de l'accès des berges du lac au bétail, pose de points d'eau.

## **○ Objectifs liés aux milieux forestiers**

Les zones forestières du site Natura 2000 sont essentiellement représentées par les pessières de contact et les pinèdes à crochets. Ces milieux évoluent spontanément sans gestion particulière. Leur conservation consistera ici à laisser aller cette évolution spontanée (mise à part sur les pessières de contact sur tourbe issues de dysfonctionnement hydrique, susceptibles de restauration en lien avec la gestion de hauts marais) mais aussi le cas échéant se laisser la possibilité de mettre en place des actions innovantes de gestion pour ce type d'habitat.

Les forêts en hêtraies sapinières devront conserver une gestion traditionnelle en futaie jardinée.

## **○ Objectifs liés aux actions transversales**

Compte tenu de la qualité écologique exceptionnelle du site et par conséquent du peu de travaux de gestion et de restauration de milieux naturels à opérer, les objectifs transversaux sont ici de première importance. **Le rôle de veille écologique nécessaire au maintien des habitats naturels dans leur disposition actuel est un enjeu majeur de ce document d'objectifs.** Il s'agira donc de veiller ici à la cohérence des politiques et des réglementations afin d'éviter toute dégradation des milieux naturels.

Les objectifs transversaux traduisent dans un premier temps les actions nécessaires à la bonne mise en œuvre du Document d'objectifs tels que l'animation des politiques de contractualisation ou l'ajustement de périmètre, ...

Sur certains points sensibles évoqués lors des groupe de travail au cours de la concertation, des actions permettront de répondre à terme (et le cas échéant) aux problématiques de maîtrise de la fréquentation notamment.  
Enfin, un certain nombre d'actions complémentaires touchant à l'amélioration de la connaissance, à l'évaluation des actions de gestion et à la sensibilisation et à la préservation des milieux sont proposées.

**TABLEAU 13 : TABLEAU DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SITE NATURA 2000 ET PRIORISATION**

*Légende :*

\*\*\* : niveau de priorité élevé

\*\* : niveau de priorité moyen

\* : niveau de priorité faible

Entité de gestion	Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels		Niveau de priorité	
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	A	Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	1 - Conserver le fonctionnement dynamique des tourbières et des zones humides	***
			2 - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides	*
			3 - Supprimer les sources potentielles de pollution	*
	B	Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale	1 - Maintenir l'ouverture des milieux humides (Restauration et entretien / <u>non agricoles</u> )	*
			2 - Mettre en place une gestion favorable aux espèces patrimoniales	**
			3- Diversifier et enrichir les milieux humides du site	*
MILIEUX OUVERTS (A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE)	C	Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire	1 - Maintenir des pratiques agricoles extensives favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	***
			2 - Favoriser les pratiques de pâturage extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques <i>(contexte agricole et hors contexte agricole)</i>	**
MILIEUX FORESTIERS	D	Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables	1 - Conserver les tourbières boisées	***
			2 - Gérer les hêtraies et hêtraies-sapinières	*

**TABLEAU 13(BIS) : TABLEAU DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SITE NATURA 2000 ET PRIORISATION**

Légende :

\*\*\* : niveau de priorité élevé

\*\* : niveau de priorité moyen

\* : niveau de priorité faible

Entité de gestion	Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels		Priorité	
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	E	Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB	1 - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000	***
			2 - Animation MAE T	***
			3 - Animation Contrats Natura 2000	**
			4 - Animation Charte Natura 2000	**
	F	Mettre en place une veille écologique	1 - Veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques et actions en lien avec le milieu naturel	***
			2 - Limiter l'impact des espèces non autochtones	**
	G	Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site	1 - Organiser l'acquisition de la connaissance scientifique à l'échelle du site	***
			2 - Poursuivre ou réaliser un état des lieux des habitats, taxons et espèces méconnus	**
	H	Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective)	1 - Inventorier les pratiques d'entretien du drainage superficiel sur les prairies fauchées	***
			2 - Etudier la faisabilité de certaines actions de gestion	**
			3 - Instaurer un suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire	**
	I	Sensibiliser à la réglementation, à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces	1- Tendre vers une signalétique commune sur le site (en particulier aux abords des lacs)	***
			2 - Réaliser des outils de communication à destination des différents publics sur la sensibilité des milieux naturels (pénétration, fragilité du milieu et des espèces, ...) :	**
			3 - Relation avec les acteurs locaux du tourisme	**
	J	Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site (été / hiver)	1 - Permettre des aménagements légers en lien avec l'activité touristique sur et aux abords des milieux naturels	**
			2 - Tendre vers la mise en place d'un statut réglementaire sur le site	*
	K	Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux	1 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements via les études d'incidence Natura 2000	**
			2 - Rechercher la maîtrise foncière des zones les plus sensibles comme les zones humides	*
			3 - Intégrer des politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides)	*
	L	Tendre vers une valorisation des productions locales en lien avec la biodiversité	1 - Initier une réflexion visant à reconnaître les activités de loisirs respectueuses des équilibres biologiques du site.	**
			2 - Initier une réflexion visant à reconnaître les pratiques de « cueillette durable » de plantes aromatiques et médicinales.	**
3 - Initier une réflexion visant une valorisation des produits agricoles en lien avec la biodiversité			*	

**TABEAU 14 : RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Type d'objectifs			
			Préservation	Entretien	Restauration	Acquisition de données et Communication
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	A	Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	X	X		
	B	Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale	X	X	X	
MILIEUX OUVERTS <i>(A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE)</i>	C	Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire	X	X		
MILIEUX FORESTIERS	D	Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables	X			
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	E	Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB	X			
	F	Mettre en place une veille écologique	X			
	G	Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site	X			X
	H	Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels <i>(dans le cadre d'une gestion effective)</i>	X	X	X	X
	I	Sensibiliser à la réglementation, à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces	X			
	J	Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site (été / hiver)	X			
	K	Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux	X			
L	Tendre vers une valorisation des productions locales en lien avec la biodiversité	X				

# **PARTIE C**

---

## **MESURES DE GESTION**

**TABEAU 15 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure	Échéancier	Surface concernée ou pot.(ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
A - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	A 1 - Conserver le fonctionnement dynamique des tourbières et des zones humides	Toutes actions concourant au maintien de la fonctionnalité des tourbières et zones humides. La « non gestion » et l'évolution spontanée des milieux peut ici être considérée comme une action de gestion en tant que tel	/	Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux éventuelles à envisagés	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels,.	Entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides, collectivités ...
		☞ Entretien par la fauche de milieux humides	n° 6						
		☞ Mise en place d'un pâturage extensif	n° 4, 4'						
	A 2 - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides	☞ Neutraliser ou limiter l'effet de drains	n° 7	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels,.	Entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides, collectivités ...
		☞ Supprimer ou bien limiter l'effet d'un remblais en zones humides	n° XX						
		☞ Réouverture des milieux humides / restauration par broyage, débroussaillage et déboisement	n°5						
		☞ Reméandrer un cours d'eau	n° 14						
A 3 - Supprimer les sources potentielles de pollution <i>(aux abords des lacs et cours d'eau)</i>	ACTION RELEVANT DU CADRE REGLEMENTAIRE DANS LE PERIMETRE DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DU LAC DE BELLEFONTAINE		Régl. captage eau potable				Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels,	Exploitants agricoles, entreprises spécialisées, collectivités ...	

**TABEAU 15 (BIS) : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure	Échéancier	Surface concernée ou pot.(ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	
<b>B - Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale</b>  <i>(espèces patrimoniales de manière générale et habitats d'intérêt communautaire)</i>	<b>B 1 - Maintenir l'ouverture des milieux humides (Restauration et entretien / non agricoles)</b>	☞ Réouverture des milieux humides (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement)	n°5	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels,.	Entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides, collectivités, exploitants agricoles...	
		☞ Mise en place d'un pâturage extensif	n° 4, 4'	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir	A préciser			
		☞ Restauration et entretien par la fauche de milieux humides	n° 6							
		☞ Neutraliser ou limiter l'effet de drains	n° 7							
	<b>B 2 – Mettre en place une gestion favorable aux espèces patrimoniales</b>	☞ Restauration et entretien par la fauche de milieux humides	n° 6	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels,..	Entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides, collectivités, exploitants agricoles...	
		☞ Création de gouilles	n° 9	Contrats Natura 2000	Sur devis	A définir	A préciser			Entreprises spécialisées, collectivités...
		Le cas échéant ☞ Mise en place d'un pâturage extensif	n° 4, 4'	Contrats Natura 2000	Sur devis	A définir	A préciser			Exploitants agricoles, entreprises spécialisées, collectivités...
		<b>B 3- Diversifier et enrichir les milieux humides du site (dans le cadre d'action de génie écologique)</b>	☞ Etrépage en tourbières et zones humides	n° 8	Contrats Natura 2000	Sur devis	A définir			A préciser
	☞ Création de gouilles		n° 9							
	☞ Neutraliser ou limiter l'effet de drains		n° 7	Contrats Natura 2000	Sur devis	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels,.	Entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides, collectivités...	
	Le cas échéant ☞ Reméandrer un cours d'eau (rigoles, drains)		n° 14							

**TABLEAU 16 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX OUVERTS À VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
C - Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire	C 1 - Maintenir des pratiques agricoles extensives favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	☞ Maintien de la biodiversité des prairies de fauche du site : MAE T « Prairies fleuries » :	Notice MAE T	MAE T	182 €/ha/an	Tous les ans = contrat de 5ans	160 ha	Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes	Exploitants agricoles
	C 2 - Favoriser les pratiques de pâturage extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques <i>(contexte agricole et hors contexte agricole)</i>	☞ Favoriser les pratiques extensives de pâturage sur les zones humides	Notice MAE T	MAE T	261 €/ha/an	Tous les ans	A préciser	Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes	Exploitants agricoles

*Rappel :*  
SAU → MAE T  
Hors SAU → Contrat Natura 2000

Tous les ans = contrat de 5ans

**TABEAU 17 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX FORESTIERS**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
D - Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préserver des habitats forestiers remarquables	D 1 – Conserver les tourbières boisées	<i>L'ensemble des actions précisées dans la circulaire gestion du 21 novembre 2007 et développé dans l'Arrêté Préfectoral Régional du 06 octobre 2008 relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 en forêt.</i>  <i>Actions qui pourraient plus spécifiquement être mises en œuvre sur le site parmi lesquelles :</i>		Charte Natura 2000 / Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
		☞ Mise en défens de certains habitats d'intérêt communautaires	n°24						
		☞ Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	n°27						
	D 2 – Gérer les hêtraies-sapinières (« en bon père de famille »)	<i>L'ensemble des actions relatives aux actions et gestion des habitats forestiers sont précisées dans la circulaire gestion du 21 novembre 2007 puis développées dans l'Arrêté Préfectoral Régional du 06 octobre 2008 relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 en forêt.</i>  <i>La charte sera ici l'outil de gestion privilégié</i>	/	Charte Natura 2000 / Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir		

**TABEAU 18 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges ou mesure PDRH	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>E - Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>E 1 - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000</b>	☞ Proposition au Comité de pilotage ☞ Validation du Comité de pilotage	/	Animation	/	2010 et tous les ans	A préciser	Structure animatrice, services de l'Etat	Services de l'Etat
	<b>E 2 - Animation MAE T</b>	☞ Animation MAE T en site Natura 2000	/	Animation	/	2010 et tous les ans	A préciser	Exploitants agricoles	Structure animatrice
	<b>E 3 - Animation Contrats Natura 2000</b>	☞ Animation Contrats Natura 2000	/	Animation	/	2010 et tous les ans	A définir	Propriétaires et ayant droit collectivités, association de gestion de milieux naturels	Structure animatrice
	<b>E 4 - Animation Charte Natura 2000</b>	☞ Animation Charte Natura 2000	/	Animation	/	2010 et tous les ans	A définir	Propriétaires privées, collectivités	Structure animatrice,
<b>F - Mettre en place une veille écologique / veiller à la mise en cohérence des politiques locales, des programmes d'actions et des réglementations en vigueur sur le site Natura 2000</b>	<b>F 1 - Veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques et actions en lien avec le milieu naturel</b>	☞ Veille écologique	/	Animation	/	2010 et tous les ans	Ensemble du site	Structure animatrice, services de l'Etat, collectivités	Structure animatrice et structure partenaires, services de l'Etat
	<b>F 2 - Limiter l'impact des espèces non autochtones</b>	☞ Veille écologique / lutte contre des espèces invasives	/	Animation	/	2010 et tous les ans		Structure animatrice, services de l'Etat, collectivités	Structure animatrice et structure partenaires, services de l'Etat

**TABEAU 18 (BIS) : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges ou mesure PDRH	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>G - Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b>	<b>G 1 - Organiser l'acquisition de la connaissance scientifique à l'échelle du site</b>	☞ Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (notamment des milieux humides)	n°29	Animation Sur devis	/	Dès 2010	Sur l'ensemble du site	Structure animatrice, collectivités, services de l'Etat	Universités et corps de recherches, associations naturalistes, Bureau d'études,
	<b>G 2 - Poursuivre ou réaliser un état des lieux des habitats, taxons et espèces méconnus ou pas inventoriés sur le site</b>	☞ Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (notamment des milieux humides)	n°29		/	Dès 2010	Sur l'ensemble du site		Universités et corps de recherches, associations naturalistes, Bureau d'études,
<b>H - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective)</b>	<b>H 1 - Inventorier les pratiques d'entretien du drainage superficiel sur les prairies fauchées</b>	☞ Inventaire des pratiques d'entretien du drainage superficiel sur les prairies fauchées	/	Animation	/	Dès 2010	Sur l'ensemble du site	Structure animatrice, collectivités, services de l'Etat	Structure animatrice
	<b>H 2 - Etudier la faisabilité de certaines actions de gestion</b> <i>- Les actions visant l'intervention en zones humides sont particulièrement concernées.</i>	☞ Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (notamment des milieux humides)	n°29	Sur devis	A définir	Tous les ans	A définir	Collectivités, association de gestion de milieux naturels, structure animatrice,	Bureau d'études, association de protection de la Nature,
	<b>H 3 - Instaurer un suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b> Suivi de l'entomofaune patrimoniale du site	☞ Evaluer les actions de gestion des milieux naturels notamment des zones humides	n°30	Animation Sur devis	A définir	Tous les 5ans	A définir	Services de l'Etat, collectivités, association de gestion de milieux naturels	Bureau d'études, association de protection de la Nature,
<b>I - Sensibiliser à la réglementation, à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces</b>	<b>I 1- Tendre vers une signalétique commune sur le site</b>	☞ Information, panneautage sur le rappel de la réglementation en vigueur (baignade, ...)	/	A définir	A définir	A définir	A définir	Communes et collectivités,	Communes et collectivités
	<b>I 2 - Réaliser des outils de communication à destination des différents publics sur la sensibilité des milieux naturels</b>	☞ Sensibiliser à la préservation des milieux naturels notamment les zones humides	n°31	Animation Sur devis	A définir	A définir	A définir	Collectivités, structure animatrice,	Gestionnaire de milieux naturels et forestiers, structure animatrice
	<b>I 3 - Relation avec les acteurs locaux du tourisme</b>	/	/	Animation	/	/	/	Collectivités, OT, structure animatrice,...	Collectivités, OT, structure animatrice,...

**TABEAU 18 (TER) : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

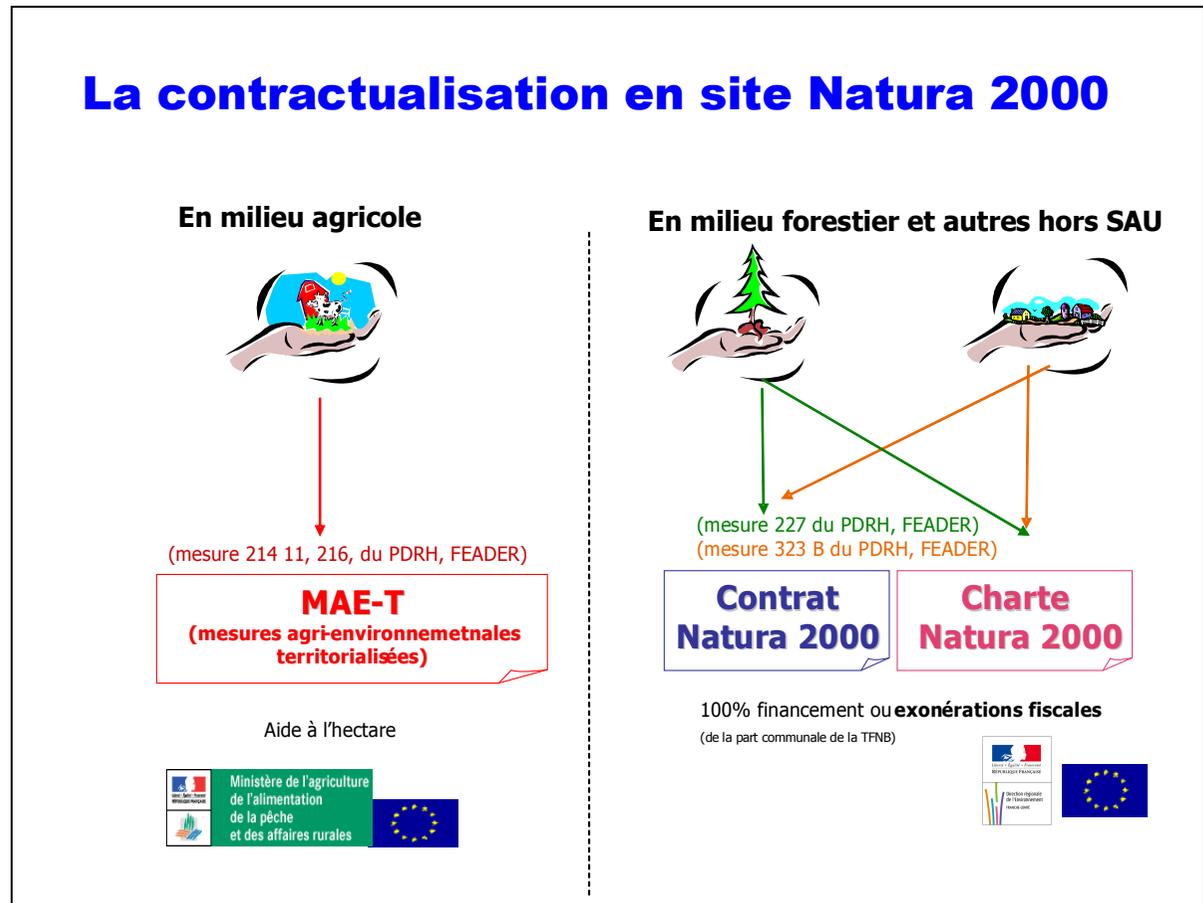
Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges ou mesure PDRH	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>J - Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site</b>	<b>J 1 - Permettre des aménagements légers en lien avec l'activité touristique sur et aux abords des milieux naturels</b>	☞ Permettre l'aménagement touristique (léger) sur et aux abords des milieux naturels	/	Sur devis	A définir	A définir	A définir	Collectivités, communes, Service de l'Etat	Collectivités, communes, Service de l'Etat
	<b>J 2 - Tendre vers la mise en place d'un statut réglementaire sur le site</b>	☞ Tendre vers la mise en place d'un statut réglementaire sur le site	/	Sur devis	A définir	A définir	A définir	Collectivités, communes,	Collectivités, communes,
<b>K - Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux</b>	<b>K 1 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements via les études d'incidence Natura 2000</b>	/	n°32	Animation	/	Tous les ans	/	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités
	<b>K 2 - Rechercher la maîtrise foncière (à défaut maîtrise d'usage) des zones les plus sensibles comme les zones humides</b>	☞ Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels notamment les zones humides	n°32	Animation	/	Tous les ans	/	Structure animatrice, collectivités, association	Collectivités, association, CREN FC,
	<b>K 3 - Intégrer des politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides)</b>	☞ Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels notamment les zones humides	n°32	Animation	/	Tous les ans	/	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités
<b>L - Tendre vers une valorisation des productions agricoles locales en lien avec la biodiversité</b>	<b>L 1 - Initier une réflexion visant à reconnaître les activités de loisirs respectueuses des équilibres biologiques du site.</b>	☞ Tendre vers une valorisation de « produits touristiques » respectueux de l'intégrité biologique du site (thématiques des sorties, choix des accès et itinéraires)		Animation	A définir	A définir	A définir	Services de l'Etat, Socioprofessionnels, collectivités structure animatrice,	Services de l'Etat, Socioprofessionnels, collectivités structure animatrice,
	<b>L 2 - Initier une réflexion visant à reconnaître les pratiques de « cueillette durable » de plantes aromatiques et médicinales.</b>	☞ Tendre vers une valorisation des pratiques de « cueillette douce » respectueuse des équilibres du site.		Animation	A définir	A définir	A définir	Socioprofessionnels, collectivités structure animatrice,	Socioprofessionnels, collectivités structure animatrice,
	<b>L 3 - Initier une réflexion visant une valorisation des produits agricoles en lien avec la biodiversité</b>	☞ Initier une réflexion visant une valorisation des produits agricoles en lien avec la biodiversité		Animation	A définir	A définir	A définir	Socioprofessionnels, collectivités structure animatrice,	Socioprofessionnels, collectivités structure animatrice,

## ○ Principes de contractualisation Natura 2000

La mise en œuvre de la gestion passe par une **contractualisation volontaire** des ayants droits de parcelles du site.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- L'engagement sur des **Mesures Agri-Environnementales\*** pour les parcelles agricoles (déclarées à la MSA ou au S2 jaune de la déclaration PAC), entre l'Etat et l'ayant droit. Celles-ci sont basées sur une compensation financière des pertes occasionnées par des pratiques favorables à l'environnement, préalablement définies au cours des groupes de travail « agriculture ».
- L'engagement sur des **Contrats Natura 2000\*** pour des ayants droits exploitant des terres non agricoles (ni inscrites à la MSA et ni sur le formulaire S2 jaune de la PAC), ceci, sur le même principe que précédemment.
- L'adhésion à la **Charte Natura 2000\*** du site. Basée également sur le volontariat, liste des engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation. Ce type de contractualisation donne droit à l'exonération de la part communale de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.



# **PARTIE D**

---

# **CAHIERS DES CHARGES**

## **Préambule**

Les cahiers des charges reprennent les codes couleurs des thématiques des enjeux et objectifs abordés dans le Document d'objectifs. Ces codes couleurs créent donc le lien entre les enjeux, les objectifs et les actions concrètes de gestion dont les cahiers des charges présentés ci après.

On distinguera ici différentes catégories de mesures :

*Cahiers des charges ni agricoles, ni forestiers (donc hors contexte agricole)*

- 2** Cahiers des charges relatifs aux milieux ouverts secs
- 5** Cahiers des charges relatifs aux milieux ouverts humides
- 3** Cahiers des charges communs à différents enjeux et objectifs

*Cahiers des charges forestiers :*

- 21** Cahiers des charges relatifs aux milieux forestiers

*Cahiers des charges relatifs aux actions transversales :*

- 40** Cahiers des charges relatifs aux actions transversales

Les cahiers des charges liés aux « actions transversales » ne peuvent pour la plupart être éligibles au financement dans le cadre de contrat Natura 2000. Il s'agira là d'actions complémentaires touchant notamment à l'amélioration de la connaissance, à l'évaluation des actions de gestion et à la sensibilisation à la préservation des milieux notamment.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des cahiers des charges proposés et les références aux enjeux, objectifs et mesure du PDRH auxquels ils se rattachent.

**TABLE DE LECTURE DES CAHIERS DES CHARGES (HORS CONTEXTE AGRICOLE) EN LIENS AVEC LES OBJECTIFS / CONSULTER FASCICULE JOINT**

Enjeux génériques	Codes Objectifs	N° cdc	Intitulé cahier des charges (ou cahier des charges potentiels => milieux forestiers)	Mesure PDRH correspondante	Pages
Milieux humides	A1, B1, (B2)	4	Mise en place d'un pâturage extensif	A 323 03 P	9
	A1, B1, (B2)	4'	Mise en place d'un pâturage extensif	A 323 03 R	11
	A2, B1	6	Restauration et entretien par la fauche de milieux humides	A 323 04 R	16
	A1, B1, (B2)	5	Réouverture des milieux humides (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement)	A 323 01 P	13
	A2, B1, B3	7	Neutraliser ou limiter l'effet de drains	A 323 14 P	18
	B3	8	Etrépage en tourbières et zones humides	A 323 07 P	20
	B1, B3	9	Création ou rétablissement de mares, investissements (création de gouilles)	A 323 09 P	22
	B1, B3	9	Création ou rétablissement de mares, entretien (création de gouilles)	A 323 09 P	24
	A2, B3	14	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau : reméandrement	A 323 16 P	26
	A2		Supprimer ou bien limiter l'effet d'un remblais en zones humides	XXXX	/
Milieux forestiers : tourbières boisées, hêtraies sapinières	D1	24	Mise en défens de certains habitats d'intérêt communautaires	F 227 10	29
	D1	27	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	F 227 13	31
Actions transversales	G1, G2, H2	29	Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels		33
	H3	30	Evaluer les actions de gestion des milieux humides		34
	I2	31	Sensibiliser à la préservation des milieux humides		35
	K1, K2, K3	32	Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les zones humides		36

# **PARTIE E**

---

## **SUIVI ET EVALUATION**

**TABLEAU 19 : SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS**

Intitulé des objectifs	Intitulé des objectifs opérationnels	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>A - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides</b>	<b>A 1</b> - Conserver le fonctionnement dynamique des tourbières et des zones humides	A définir			
	<b>A 2</b> - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides	A définir			
	<b>A 3</b> – Supprimer les sources potentielles de pollution	A définir			
<b>B - Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale</b>	<b>B 1</b> - Maintenir l'ouverture des milieux humides (Restauration et entretien / <u>non agricoles</u> )	A définir			
	<b>B 2</b> – Mettre en place une gestion favorable aux espèces patrimoniales	A définir			
	<b>B 3</b> - Diversifier et enrichir les milieux humides du site	A définir			
<b>C - Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>C 1</b> - Maintenir des pratiques agricoles extensives favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	Contractualisation MAET			
	<b>C 2</b> - Favoriser les pratiques de pâturage extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques <i>(contexte agricole et hors contexte agricole)</i>	A définir			
<b>D - Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables</b>	<b>D 1</b> –Conserver les tourbières boisées	A définir (surface charte et contrats Natura 2000)			
	<b>D 2</b> – Gérer les hêtraies et hêtraies-sapinières	A définir (surface charte et contrats Natura 2000)			

**TABEAU 19 (BIS): SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS**

Intitulé des objectifs	Intitulé des objectifs opérationnels	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>E - Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>E 1</b> - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000	Ajustement acquis, délibération des conseils municipaux			
	<b>E 2</b> - Animation MAE T	Nb de contrats signés			
	<b>E 3</b> - Animation Contrats Natura 2000	Nb de contrats signés			
	<b>E 4</b> - Animation Charte Natura 2000	Nb de chartes signées			
<b>F - Mettre en place une veille écologique</b>	<b>F 1</b> - Veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques et actions en lien avec le milieu naturel	A définir			
	<b>F 2</b> – Limiter l'impact des espèces non autochtones	A définir			
<b>G - Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b>	<b>G 1</b> - Organiser l'acquisition de la connaissance scientifique à l'échelle du site	A définir			
	<b>G 2</b> – Poursuivre ou réaliser un état des lieux des habitats, taxons et espèces méconnus	A définir			
<b>H - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective)</b>	<b>H 1</b> - Inventorier les pratiques d'entretien du drainage superficiel sur les prairies fauchées	A définir			
	<b>H 2</b> - Etudier la faisabilité de certaines actions de gestion	A définir			
	<b>H 3</b> - Instaurer un suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire	A définir			
<b>I - Sensibiliser à la réglementation, à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces</b>	<b>I 1</b> - Tendre vers une signalétique commune sur le site	A définir			
	<b>I 2</b> - Réaliser des outils de communication à destination des différents publics sur la sensibilité des milieux naturels:	A définir			
	<b>I 3</b> - Relation avec les acteurs locaux du tourisme	A définir			

**TABEAU 19 (TER): SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS**

Intitulé des objectifs	Intitulé des objectifs opérationnels	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>J - Limiter l'impact de la fréquentation humaine sur le site (été / hiver)</b>	<b>J 1</b> - Permettre l'aménagement touristique (léger) sur et aux abords des milieux naturels	A définir			
	<b>J 2</b> - Tendre vers la mise en place d'un statut réglementaire sur le site	A définir			
<b>K - Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux</b>	<b>K 1</b> - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements via les études d'incidence Natura 2000	A définir			
	<b>K 2</b> - Rechercher la maîtrise foncière des zones les plus sensibles comme les zones humides	A définir			
	<b>K 3</b> - Intégrer des politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides)	A définir			
<b>L - Tendre vers une valorisation des productions locales en lien avec Natura 2000</b>	<b>L 1</b> - Initier une réflexion visant à reconnaître les activités de loisirs respectueuses des équilibres biologiques du site.	A définir			
	<b>L 2</b> - Initier une réflexion visant à reconnaître les pratiques de « cueillette durable » de plantes aromatiques et médicinales.	A définir			
	<b>L 3</b> - Tendre vers une valorisation des produits agricoles en lien avec Natura 2000	A définir			

**TABLEAU 20 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS (AVEC DES EXEMPLES)**

Habitats naturels	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Etat initial (études)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<b>Groupements à characées (eau libre)</b>	<b>3140-1</b>	0,18 ha 0,04 %	<b>Bon : 100 %</b>			
<b>Végétations aquatiques flottantes ou non</b>	<b>3150-1</b>	0,13 ha 0,03 %	<b>Bon : 100 %</b>			
<b>Pelouses calcicoles mésophiles de l'est</b>  <i>Pelouse mésophile</i> <i>Anemone Brometum erecti</i>	<b>6210-15</b>	0,92 ha (0,21 %)	<b>Excellent : 100%</b>			
<b>Prairies humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques submontagnards à montagnards continentaux</b>	<b>6410-3</b>	50,27 ha (11,71 %)	<b>Excellent : 28 %</b> <b>Bon : 48%</b> <b>Réduit : 24 %</b>			
<b>Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes</b>	<b>6430-2</b>	7,65 ha (1,78 %)	<b>Excellent : 43%</b> <b>Bon : 24%</b> <b>Réduit : 33 %</b>			
<b>Mégaphorbiaies à pétatsite hybride</b>	<b>6430-4</b>	0,16 ha (0,04 %)	<b>Réduit : 100%</b>			

**TABLEAU 20 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS (AVEC DES EXEMPLES)**

Habitats naturels	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Etat initial (études)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<b>Prairie fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura</b> <i>Euphorbio brittingeri</i> – <i>Trisetetum flavescens</i>  <i>Euphorbio brittingeri</i> – <i>Trisetetum flavescens</i> <i>brometosum erecti</i>	6520-4	148,32 ha (34,56%)	<b>Excellent : 26 %</b> <b>Bon : 70%</b> <b>Réduit : 4 %</b>			
<b>Végétation des tourbières hautes actives</b>	7110-1*	5,53 ha (5,02 %)	<b>Excellent : 34 %</b> <b>Bon : 41 %</b> <b>Réduit : 26 %</b>			
<b>Tourbières de transition et tremblants</b>	7140-1	1,34 ha (0,31 %)	<b>Excellent : 66 %</b> <b>Bon : 34 %</b>			
<b>Végétation des bas marais neutro-alkalins</b>	7230-1	24,92 ha (5,80 %)	<b>Excellent : 75%</b> <b>Bon : 20%</b> <b>Réduit : 5%</b>			
<b>Hêtraies, hêtraies sapinières calciclinales à Orge d'Europe</b>	9130-9	3,36 ha (0,78 %)	<b>Excellent : 35%</b> <b>RAS : 65%</b>			
<b>Pineraies sur tourbe de pins à crochets</b>	91D0-3*	21 ha (4,89 %)	<b>Excellent : 83%</b> <b>Bon : 17%</b>			

<b>Pessières de contact des tourbières bombées</b>	<b>91D0-4*</b>	34,72 ha (8,09 %)	<b>Excellent : 90%</b> <b>Bon :10%</b>			
--	----------------	----------------------	---	--	--	--

**TABEAU 21 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPÈCES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE**

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Lycaena helle</i> Cuivré de la bistorte	4038	Inconnu				
<i>Eurodryas aurinia</i> Damier de la succise	1065	Inconnu				
<i>Macilnea nausithous</i> Azuré des Paluds	1061	Inconnu				
<i>Leucorrhinia pectoralis</i> Leucorrhine à gros thorax	1042	Inconnu				

## **CONCLUSION (a compléter)**

L'état de conservation exceptionnel du site fait apparaître des propositions d'actions inhabituelles dans le cadre de la procédure Natura 2000. La concertation locale a mis en avant l'importance d'une veille écologique afin de garantir la préservation de « l'existant ». Ainsi, les actions relatives à la de gestion des milieux naturels, hormis les mesures proposées pour les prairies de fauche, n'interviennent dans le document d'objectifs que dans un deuxième temps...

... / ...

La démarche Natura 2000 s'inscrit dans une approche évolutive et dynamique sans « immobiliser » un territoire. La volonté de ce document d'objectifs, document d'orientation et de gestion est d'être évolutif et amendable en fonction de connaissances nouvelles (ce dont nous pouvons être certains) et/ou si de nouvelles pratiques l'imposent.

La démarche Natura 2000 peut être considéré comme un label pour les territoires ruraux de montagne dans les trois composantes du développement durable : environnementale, sociale et économique. La vision d'un territoire en évolution mais respectueux de ces ressources naturelles peut trouver localement un écho intéressant dans le lien possible à créer entre le paysage, la biodiversité et la labellisation de produits locaux de qualité.

Le site des Tourbières et Lacs de Chapelle des Bois et de Bellefontaine Les Mortes dispose de ce point de vue de sérieux atouts.

# **GLOSSAIRE**

---

### **ACCA et AICA (Associations Communales/ Intercommunales de Chasse Agréées)**

Elles visent à assurer une bonne organisation technique de la chasse. Elles favorisent sur leur territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de leurs membres, la régulation des animaux nuisibles. Elles veillent au respect des plans de chasse et ont également pour but d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

### **Acidicline**

Se dit d'une espèce ou d'un milieu qui apprécie un sol assez acide (pH : 4,5 à 6).

### **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

### **Alluviale**

Relatif aux zones de dépôt produites par un cours d'eau (forêt alluviale : formations végétale dans le lit majeur d'un cours d'eau)

### **Angiosperme**

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

### **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Bassin versant**

Ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.

### **Charte Natura 2000**

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Bryophyte**

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

### **Calcicole**

Se dit d'une espèce ou d'un milieu qui se rencontre de manière exclusive ou préférentielle sur des sols riches en calcium, un des éléments du calcaire (l'ion calcium ayant une double charge positive, est susceptible de retenir plus de substances nutritives négatives dans l'environnement des racines).

### **Calcique**

Qualifie une forme d'humus, un horizon pédologique ou un sol non carbonaté mais saturé et dans lequel les ions calcium sont largement dominants.

### **Carbonaté**

Qui contient des carbonates (de calcium et/ou de magnésium principalement)

### **Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)**

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **Direction départementale des Territoires (DDT)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une

### **CORINE biotopes**

Nomenclature européenne codifiée, élaborée pour décrire et localiser des biotopes\* et des biocénoses\* de grande importance pour la conservation de la nature dans la Communauté Européenne. Cette typologie identifie tous les types d'habitats, définis et classés d'après des critères physiologiques et phytosociologiques\*

### **Cynégétique**

Relatif à la chasse

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

### **Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

### **Direction régionale de l'environnement (DREAL)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances

relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

### **Ecosystème**

Système biologique constitué par des organismes divers vivant dans un espace donné et soumis à des conditions physiques et chimiques relativement homogènes (le biotope\*).

### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,  
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

### **Eutrophe**

Se dit d'un milieu riche en éléments minéraux assimilables (notamment nitrates et phosphates) permettant une forte activité biologique.

### **Eutrophisation**

Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par un apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses\* et le fonctionnement des écosystèmes\*.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

### **Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

### **Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupe végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

**Hygrocline** : se dit d'une espèce qui apprécie un sol à tendance humide.

### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Impacts cumulatifs**

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Karst (karstique)**

Le *karst* est le terme allemand qui désigne la région calcaire de la Slovénie que les habitants appellent Kras. A la fin du XIXème s, le géographe J. CVIJC y a décrit pour la première fois un type de modelé et d'hydrologie original. Le nom a été adopté par la communauté scientifique pour désigner l'ensemble des manifestations topographiques et hydrologiques spécifiques des milieux calcaires.

Les phénomènes dits *karstiques* sont liés à deux propriétés particulières du calcaire :

- solubilité (les carbonates de calcium entrant dans sa composition, sont dissous et entraînés par les eaux d'infiltration chargées en dioxyde de carbone).
- Perméabilité: des fissurations permettent à l'eau de circuler facilement dans le calcaire

### **Marnicole**

Se dit d'une espèce ou d'un milieu qui se rencontre de manière exclusive ou préférentielle sur des sols marneux (marne = roche sédimentaire à grains fins très tendre, mélange d'argile et de calcaire).

### **Mégaphorbiaie**

Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.

### **Mésophile**

Qui apprécie un sol moyennement ou bien drainé, c'est-à-dire un sol au gradient sécheresse-humidité moyen.

### **Mésotrophe ou méso-eutrophe**

Se dit d'un milieu moyennement riche en éléments minéraux nutritifs dissous. Sa productivité et son activité biologique sont moyennes (intermédiaire entre eutrophe\* et oligotrophe\*).

### **Mesures agri-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Neutrophile**

Se dit de végétaux croissants dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

### **Oligotrophe**

Très pauvre en éléments nutritifs, ne permettant qu'une activité biologique réduite.

### **Ombrotrophe**

Alimenté par la neige et les pluies, très pauvres en minéraux, donc oligotrophes acides

### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Pionnier(ère)**

Se dit d'une végétation ou d'une espèce qui colonise les terrains nus et participe ainsi aux stades initiaux de la mise en place des sols.

### **Population**

Ensemble des individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **Première catégorie piscicole :**

Les cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole sont des cours d'eau de bonne qualité écologique accueillant notamment des espèces de salmonidés comme la truite fario.

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Rhopalocère**

Signifie *porte massue*. Nom collectif pour désigner les papillons diurnes qui présentent en général des antennes grêles et terminées en massue.

**Ripisylve**

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

**Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

**Thermophile**

Se dit d'un milieu ou d'une espèce qui se développe de préférence dans des sites chauds et ensoleillés.

**Touradon**

Grosse touffe (jusqu'à 1m de hauteur) résultant de la persistance au cours des années, de la souche et des feuilles basales sèches de certaines plantes (molinie).

**Turfigène**

Se dit d'une végétation qui produit de la tourbe

**UGB (Unité de Gros Bétail)**

Unité utilisée en statistique agricole afin d'unifier les différentes catégories d'animaux, et basée sur leurs besoins alimentaires.

**Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

**Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

# **BIBLIOGRAPHIE**

---

## **Etudes**

ETUDES EN ENVIRONNEMENT, GUINCHARD M & P - (2005) Inventaire et cartographie des habitats naturels des milieux ouverts d'Entrecôtes du milieu

ONF AGENCE JURA - Habitats forestiers du site Natura 2000 d'Entrecôtes du Milieu (2008)

B. TISSOT et V. SOCIE - Suivi entomologique (odonates et rhopalocères diurnes) du site Natura 2000 d'Entrecôtes du milieu – Réserve Naturelle du Lac de Remoray, 2006

---

DREAL FRANCHE-COMTÉ - Fiches ZNIEFF

DREAL DE FRANCHE-COMTÉ, ONCFS, janvier 2006, Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats

DOCUMENT D'OBJECTIFS « Lac et tourbières du Trouillot, des Chasaux, du Canton des Croix et de Reculfoz » – 2008. Parc naturel régional du Haut-Jura

DOCUMENT D'OBJECTIFS « Massif du Risoux » – 2004. ONF / Parc naturel régional du Haut-Jura

DOCUMENT D'OBJECTIFS « Vallées et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » – 2005, Parc naturel régional du Haut-Jura

FERREZ Y., PROST J-F ET AL ... Atlas des plantes rares ou protégées de Franche-Comté - Naturalia publications - Société d'horticulture du Doubs et des Amis du Jardin Botanique, 2001, 312 p.

LPO - GNFC - Rapport intermédiaire - Oiseaux d'intérêt patrimonial dans le Parc naturel régional du Haut-Jura, 2006

MASSON N. et FLEURY Ph. (SUACI Alpes du Nord) et PLAIGE V. (Parc national de la Vanoise) (2000), Alpagnes et prairies de montagne – Un patrimoine biologique et agricole 2000, 60 p.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ? – Cahiers d'habitats Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 4 : milieux agropastoraux – La Documentation Française.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ? – Cahiers d'espèces Natura 2000 : La Documentation Française.

TERRAZ L., ET AL., 2008, Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier, 2008, 56 p

....